

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE



SECTION 362 : MINISTERE DE L'EMPLOI ET DE LA
PROTECTION SOCIALE

**RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCE
AU TITRE DE L'ANNÉE 2021**

SIGLES ET ABREVIATIONS	4
LISTE DES TABLEAUX	5
LISTE DES GRAPHIQUES	6
INTRODUCTION	7
PARTIE I : LE MINISTERE	8
I. PRESENTATION GENERALE DU MINISTERE	8
I.1. ARCHITECTURE PROGRAMMATIQUE DU MINISTERE	8
I.2. POLITIQUE MINISTERIELLE	8
II. PERFORMANCE GENERALE DU MINISTERE	8
II.1. ARCHITECTURE DU CADRE DE PERFORMANCE	8
II.2. BILAN DES DONNEES GLOBALES DU CADRE DE PERFORMANCE	9
II.3. EVOLUTION DES INDICATEURS DE PERFORMANCE	10
III. FINANCEMENT GLOBAL DU MINISTERE	11
PARTIE II : LE PROGRAMME 1 « ADMINISTRATION GENERALE »	13
INTRODUCTION	13
I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME	13
I.1. LES OBJECTIFS DU PROGRAMME	13
I.2. LE FINANCEMENT DU PROGRAMME	13
II. REALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2021	13
II.1. EXECUTION DU BUDGET	13
II.1.1. EXECUTION DES CREDITS BUDGETAIRES PAR ACTION ET PAR NATURE DE DEPENSE	14
II.1.2. SUIVI DES INVESTISSEMENTS	15
II.2. ÉVOLUTION DES EFFECTIFS	16
II.3. BILAN DES ACTIVITES EN RAPPORT AVEC LES AXES STRATEGIQUES	16
III. PERFORMANCE DU PROGRAMME	18
III.1. PRESENTATION DE L'ÉVOLUTION DES INDICATEURS DE PERFORMANCE DU PROGRAMME	18
III.2. ANALYSE DETAILLEE ET EXPLICATION DES RESULTATS (OBJECTIFS SPECIFIQUES ET INDICATEURS)	19
IV. PERSPECTIVES	24
IV.1. LEÇONS APPRIS	24
IV.2. RECOMMANDATIONS	24
CONCLUSION	24
PARTIE III : LE PROGRAMME 2 « EMPLOI »	25
INTRODUCTION	25
I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME	25
I.1. LES OBJECTIFS DU PROGRAMME	25
I.2. LE FINANCEMENT DU PROGRAMME	25
II. REALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2021	25
II.1. EXECUTION DU BUDGET	25
II.1.1. EXECUTION DES CREDITS BUDGETAIRES PAR ACTION ET PAR NATURE DE DEPENSE	26
II.1.2. SUIVI DES INVESTISSEMENTS	28
II.2. ÉVOLUTION DES EFFECTIFS	30
II.3. BILAN DES ACTIVITES EN RAPPORT AVEC LES AXES STRATEGIQUES	30
III. PERFORMANCE DU PROGRAMME	33
III.1. PRESENTATION DE L'ÉVOLUTION DES INDICATEURS DE PERFORMANCE DU PROGRAMME	33
III.2. ANALYSE DETAILLEE ET EXPLICATION DES RESULTATS (OBJECTIFS SPECIFIQUES ET INDICATEURS)	34
IV. PERSPECTIVES	41
IV-1. LEÇONS APPRIS	41
IV-3- RECOMMANDATIONS	41
CONCLUSION	41
PARTIE IV : LE PROGRAMME 3 « TRAVAIL »	42
INTRODUCTION	42
I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME	42
I.1. LES OBJECTIFS DU PROGRAMME	42
I.2. LE FINANCEMENT DU PROGRAMME	42
II. REALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2021	43
II.1. EXECUTION DU BUDGET	43
II.1.1. EXECUTION DES CREDITS BUDGETAIRES PAR ACTION ET PAR NATURE DE DEPENSE	43
II.1.2. SUIVI DES INVESTISSEMENTS	45
II.2. ÉVOLUTION DES EFFECTIFS	47
II.3. BILAN DES ACTIVITES EN RAPPORT AVEC LES AXES STRATEGIQUES	47
III. PERFORMANCE DU PROGRAMME	50

III.1. ANALYSE DETAILLEE ET EXPLICATION DES RESULTATS (OBJECTIFS SPECIFIQUES ET INDICATEURS)	50
IV. PERSPECTIVES	58
IV.1. LEÇONS APPRISSES	58
IV.2. RECOMMANDATIONS	58
CONCLUSION	58
CONCLUSION GENERALE	58

SIGLES ET ABREVIATIONS

SIGLES	DEFINITIONS
AEJ	Agence Emploi Jeunes
AFD	Agence Française de Développement
BARM	Bureau d'Accompagnement et Reconversion des Militaires
BIT	Bureau International du Travail
CCMEFP-UEMOA	Cadre de Concertation des Ministres en charge de l'Emploi et de la Formation Professionnelle de l'espace UEMOA
CCT	Commission Consultative du Travail
CCTNIT	Comité Consultatif Tripartite sur les Normes Internationales du Travail
CGECI	Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire
CIT	Conférence Internationale du Travail
CITEF	Coordination Inter syndicale de la Transition vers l'Economie Formelle en Côte d'Ivoire
CNDS	Conseil National du Dialogue Social
CSST	Comités de Santé et Sécurité au Travail
DCSP	Direction de la Coordination et du Suivi des Projets
DD	Direction Départementale
DGE	Direction Générale de l'Emploi
DGT	Direction Générale du Travail
DLTE	Direction de la Lutte contre le Travail des Enfants
DPPD-PAP	Document de Programmation Pluriannuelle des Dépense-Projet Annuel de Performance
DR	Direction Régionale
EEE	Enquête Emploi auprès des Entreprises
EEC	Enquête Emploi Continue
ENE	Enquête Nationale sur l'Emploi
ENESI	Enquête Nationale Annuelle sur l'Emploi et le Secteur Informel
ENSESI 2016	Enquête Nationale sur la Situation de l'Emploi et le Secteur Informel en 2016
ENSETTE 2013	Enquête Nationale sur la Situation de l'Emploi et du Travail des Enfants 2013
ERI-ESI	Enquête Régionale Intégrée sur l'Emploi et le Secteur Informel
FIPPSH	Fonds d'Insertion Professionnel des Personnes en Situation de Handicap
IPS – CGRAE	Institution de Prévoyance Sociale – Caisse Générale de Retraite des Agents de l'Etat
IPS – CNPS	Institution de Prévoyance Sociale – Caisse Nationale de Prévoyance Sociale
MEPS	Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale
OIT	Organisation International du Travail
ONEF	Observatoire autonome National de l'Emploi et de la Formation
PAP	Plan d'Actions Prioritaires
PFS-CI	Plateforme des Services Côte d'Ivoire
PND	Plan National de Développement
PTA	Plan de Travail Annuel
PTFs	Partenaires Techniques et Financiers
PTG	Programme de Travail Gouvernemental
PSD-SIMT	Plan Stratégique de développement du Système d'Information sur le Marché du Travail
RSTI	Régime Social des Travailleurs Indépendants
SNIT-EF	Stratégie Nationale Intégrée de Transition vers l'Economie Formelle
SNPEVCI	Stratégie Nationale de Promotion des Emplois Verts en Côte d'Ivoire
SOSTECI	Système d'Observation et de Suivi du Travail des Enfants en Côte d'Ivoire
TBE	Tableau de Bord Emploi
THIMO	Travaux à Haute Intensité de Main d'œuvre
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine

LISTE DES TABLEAUX

<i>Tableau I : Tableau de l'évolution des indicateurs du Ministère.....</i>	<i>10</i>
<i>Tableau II : Tableau présentant l'exécution du budget du Ministère.....</i>	<i>11</i>
<i>Tableau III : Exécution financière par action du Programme 1</i>	<i>14</i>
<i>Tableau IV : Exécution des investissements du programme</i>	<i>15</i>
<i>Tableau V : Exécution des prévisions d'effectifs du Programme 1.....</i>	<i>16</i>
<i>Tableau VI : Évolution des indicateurs du Programme 1</i>	<i>18</i>
<i>Tableau VII : Exécution financière par action du Programme 2.....</i>	<i>26</i>
<i>Tableau VIII : Exécution des Autorisations d'Engagement du Programme 2.....</i>	<i>28</i>
<i>Tableau IX : Exécution des prévisions d'effectifs du Programme 2.....</i>	<i>30</i>
<i>Tableau X : Évolution des indicateurs du Programme 2</i>	<i>33</i>
<i>Tableau XI : Évolution des indicateurs du Programme 2</i>	<i>34</i>
<i>Tableau XII : Exécution financière par action du Programme 3.....</i>	<i>43</i>
<i>Tableau XIII : Exécution des Autorisations d'Engagement du Programme 3.....</i>	<i>45</i>
<i>Tableau XIV : Exécution des prévisions d'effectifs du Programme 3.....</i>	<i>47</i>
<i>Tableau XV : Évolution des indicateurs du Programme 3.....</i>	<i>50</i>

LISTE DES GRAPHIQUES

Figure 1 : Exécution financière par action du Programme 1	14
Figure 2 : Exécution des Projets du Programme 1	15
Figure 3 : Evolution des effectifs du Programme 1 de 2020 à 2021	16
Figure 4 : Proportion d'entités fonctionnelles inspectées	19
Figure 5 : Proportion de diligences des réunions du cabinet accomplies dans le délai	20
Figure 6 : Proportion des requêtes des services et usagers/clients traités par le Cabinet	21
Figure 7 : Proportion des activités réalisées dans le délai	23
Figure 8 : Exécution financière par action du Programme 2	27
Figure 9 : Evolution de l'exécution des Projets du Programme 2	29
Figure 10 : Exécution des prévisions d'effectifs du Programme 2	30
Figure 11 : Taux d'emplois vulnérables	35
Figure 12 : Taux d'emplois informels	36
Figure 13 : Taux de sessions du comité emploi organisé	37
Figure 14 : Taux de réalisation des activités du PSD-SIMT	38
Figure 15 : Taux de réalisation des activités du programme Emploi	39
Figure 16 : Taux de réalisation de l'enquête Emploi	40
Figure 17 : Exécution financière par action du Programme 3	43
Figure 18 : Exécution des Projets du Programme 3	46
Figure 19 : Taux de réalisation des activités	51
Figure 20 : Proportion des entreprises inspectées	51
Figure 21 : Taux de dossiers de conflits individuels traités	52
Figure 22 : Taux de grèves évitées	52
Figure 23 : Proportion de dossiers de consultations SST finalisés	53
Figure 24 : Proportion des entreprises du secteur formel inspectées, observant les règles HSST	53
Figure 25 : Proportion des entreprises disposant d'un CSST	54
Figure 26 : Proportion DR DD disposant d'une cellule fonctionnelle de lutte contre les pires formes de travail des enfants	55
Figure 27 : Proportion de départements disposant d'un SOSTECL fonctionnel	56
Figure 28 : Taux de partenaires sociaux formés sur le dialogue social	57
Figure 29 : Proportion de conflits majeurs réglés	57

INTRODUCTION

Nommé par le décret, n° 2021-181 du 06 avril 2021 portant nomination des Membres du Gouvernement, le Ministre **Adama KAMARA** détient le portefeuille du Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale, (MEPS). Ce Ministère, à travers le décret n° 2021-190 du 28 avril 2021 portant attributions des Membres du Gouvernement est chargé de la mise en œuvre et du suivi de la politique du gouvernement en matière d'Emploi et de Protection Sociale. Il s'agit, spécifiquement d'appliquer, contrôler et évaluer la politique nationale en matière d'emploi, de travail et de protection sociale ; impulser la création d'emplois à travers une réflexion propice à l'adoption et à la mise en œuvre de mesures nouvelles favorisant, à terme la création de richesses ; promouvoir l'insertion des couches vulnérables ; promouvoir et mettre en œuvre des actions d'assistance, de prise en charge psycho-sociale, de protection et d'égalisation des chances des populations vulnérables.

Ce département ministériel comporte trois (3) Programmes. En dehors du cabinet et des structures ayant un caractère transversal qui lui sont rattachées, et qui forment ensemble le programme 1 (Administration Générale), les deux autres programmes opérationnels (Programme 2 : Emploi et Programme 3 : Travail) se composent, sans distinction, de 2 Directions Générales, 7 Directions Centrales, 2 Conseils Nationaux, 5 Comités et Commissions consultatives, 30 Directions Régionales et Départementales et d'une ONG d'utilité publique.

Il est important de rappeler, à toutes fins utiles, qu'initialement, en début d'année 2021, le département ministériel se composait de quatre (4) programmes (Administration Générale, Emploi, Travail et Protection Sociale) conformément au DPPD-PAP 2021-2023. A la faveur du remaniement ministériel du 06 avril 2021, le volet Protection Sociale a été confié au Secrétariat d'Etat, chargé de la Protection Sociale. L'exercice budgétaire 2021, objet du présent Rapport Annuel de Performance, qui s'est déroulé dans ce contexte portera sur les trois premiers programmes que sont : Administration Générale, Emploi, Travail.

En sus, comme tous les secteurs d'activités, l'année a été marquée, comme la précédente, par la crise sanitaire à Covid-19 et son cortège de conséquence sur les activités humaines.

Le présent document, qui évaluera les résultats effets et de produits issus des initiatives entreprises par le département ministériel au cours de l'année 2021, consistera en deux parties. La première portera sur la présentation générale des aspects transversaux du Ministère et la seconde, elle, présentera l'évolution des avancées au niveau de chaque programme.

PARTIE I : LE MINISTERE

I. PRESENTATION GENERALE DU MINISTERE

I.1. Architecture programmatique du ministère

Au regard des missions, à lui assignées, et tenant compte de la délégation des attributions de la Protection Sociale au Secrétariat d'Etat auprès du Ministre de l'Emploi et de la Protection Sociale, trois (3) programmes permettent d'aborder les secteurs d'intervention du MEPS. Il s'agit de :

- **Programme 1** : Administration Générale
- **Programme 2** : Emploi
- **Programme 3** : Travail

Le déroulé de ces programmes fait appel à un ensemble de onze (11) actions.

Pour le programme Administration Générale qui compte 33 activités, il s'agit pour les quatre (4) actions de : Coordination et animation du Ministère, Gestion des systèmes d'Information et de Communication, Planification, programmation et suivi-évaluation, et Gestion des ressources humaines, financières et matérielles.

Relativement au Programme 2 Emploi qui se développe autour de onze (11) activités, ce sont les trois (03) actions suivantes qui la meublent : Coordination de la Politique d'Emploi, Insertion socio-économique et professionnelle des couches Vulnérables, et Elaboration et Suivi-évaluation des projets et programmes d'Emploi.

S'agissant du Programme 3 Travail, son opérationnalisation se fait à travers la réalisation effective de treize (13) activités, qui elles, prennent appui sur les quatre (4) actions ci-après : Gouvernance du secteur du travail, Elaboration et suivi de la réglementation du travail, Lutte contre le travail des enfants, et Dialogue social.

I.2. Politique ministérielle

La politique ministérielle s'appréhende à travers deux (2) axes d'orientation stratégique ci-après :

- Axe d'orientation stratégique 1: Chômage et impulsion de création d'emplois
- Axe d'orientation stratégique 2 : Enfants travailleurs, travailleurs des secteurs public et privé et promotion d'un travail décent

Les résultats stratégiques, que s'assigne le Ministère, se présentent comme suit :

- Les populations en âge de travailler accèdent à un emploi décent
- Les populations en âge de travailler exercent dans le strict respect des normes du travail décent

Quant aux objectifs globaux que se fixe le Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale, ils se résument à deux niveaux de considération. Ce sont :

- OG1 : Améliorer l'accessibilité des populations en âge de travailler à un emploi décent
- OG2 : Garantir un travail décent aux populations en âge de travailler

II. PERFORMANCE GENERALE DU MINISTERE

II.1. Architecture du cadre de performance

En 2021, le département ministériel totalisait, pour l'ensemble des trois programmes, huit (8) Objectifs spécifiques dont les éléments de mesure de la performance reposent sur vingt-cinq (25) indicateurs.

Libellés	Programmes	Objectifs globaux	Objectifs spécifiques (OS)	Indicateurs (liés aux OS)	Cibles (liés aux Indicateurs et OS)
Nombre	3	2	8	21	21

NB. Deux (2) indicateurs ont fait l'objet d'abandon car jugés inopérants

Le Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale est organisé autour de trois (3) programmes qui prennent appui sur deux (2) objectifs globaux qui se déclinent en 8 objectifs spécifiques dont les moyens vérification sont 21 indicateurs et 21 cibles.

II.2. Bilan des données globales du cadre de performance

Sur l'ensemble des cibles escomptées, 10 ont été soit atteintes soit dépassées, soit un taux de réalisation de 47,61%. Cependant, s'il est fait abstraction des données du programme Emploi liées à la réalisation de l'Enquête emploi, le taux de réalisation passe à 52,63%

Le **Programme 1 Administration Générale**, totalise 3 cibles atteintes, soit 60%. Le **Programme 2 Emploi**, lui, bien que des initiatives aient été prises pour contribuer à la résorption des problèmes d'emploi, ne dispose en fin d'année 2021 d'aucune mesure fiable actualisée qui permette de déterminer leurs effets, car l'Enquête Emploi n'a pu être réalisée. Sur 6 indicateurs inscrits au registre de l'évaluation, deux (2) sont liés à ladite enquête et les 4 autres quasiment indépendantes d'elle, n'ont pas atteint leurs cibles. Au demeurant, ce programme, sous réserve des données actualisées de l'Enquête Emploi, n'a atteint aucune cible, soit un pourcentage provisoire de **0%**. S'agissant du **Programme 3 Travail**, il enregistre un taux de réalisation de **63,64%** avec 7 cibles atteintes.

Programme 1 : ADMINISTRATION GENERALE		Programme 2 : EMPLOI		Programme 3 : TRAVAIL			
Assurer la coordination générale en matière d'Emploi, de Travail et de Protection Sociale	Améliorer la planification et le système de suivi-évaluation des programmes, projets et activités	Assurer la coordination nationale et la promotion de l'Emploi décent	Améliorer la planification et contribuer à l'évaluation de la mise en œuvre de la politique nationale de l'emploi	Améliorer la gouvernance du secteur du Travail	Promouvoir le respect des normes d'un travail décent dans les entreprises	Renforcer la lutte contre le travail des enfants	Promouvoir le dialogue social
2 cibles atteintes	1 cible atteinte	0 cible atteinte	0 cible atteinte	0 cibles atteintes	4 cibles atteintes	2 cibles atteintes	1 cible atteinte
40%	20%	0%	0%	0%	36,36%	18,18%	9,10%

II.3. Evolution des indicateurs de performance

Tableau I : Tableau de l'évolution des indicateurs du Ministère

OBJECTIFS GLOBAUX (OG)	RÉSULTATS STRATÉGIQUES (RS)	INDICATEURS PERFORMANCE (IP)	Unité	Réalisation		2021		Commentaire
				2019	2020	Prévisions	Réalisations	
OG 1 : Améliorer l'accessibilité des populations en âge de travailler à un emploi décent	RS 1 : les populations en âge de travailler ont accès à un emploi décent	IP1.1 : Taux de chômage	%	2,90	2,90	2,90	2,90	La dernière Enquête Nationale sur l'Emploi date de 2019. En 2020 et 2021, il n'y a pas eu d'enquête réalisée sur l'emploi. En conséquence, les valeurs des indicateurs liées à l'Emploi de 2019 sont restées inchangées jusqu'en 2021.
		IP1.2 : Pourcentage de travailleurs du secteur informel	%	89,1	89,1	85,1	89,1	La réalisation n'a pas évolué car l'Enquête Emploi qui permet de déterminer sa valeur n'a pas pu être réalisée
OG 2 : Garantir l'accessibilité des populations en âge de travailler à un travail décent	RS 2 : les populations en âge de travailler ont accès à un travail décent	IP2.2 : Pourcentage des entreprises privées observant les conditions d'un travail décent	%	20%	35%	40%	40%	Objectif atteint au même niveau que la cible escomptée avec une performance de + 0
		IP2.3 : Pourcentage d'enfants de 5 à 13 ans retirés du travail des enfants	%	-	-	-	-	Indicateur inopérant, remplacé par un autre indicateur.

Source : Rapports Annuels d'activités des Programmes du MEPS

III. FINANCEMENT GLOBAL DU MINISTERE

Tableau II : Tableau présentant l'exécution du budget du Ministère

Unités	REALISATIONS (de N-4 à N-2)	REALISATIONS 2021 (N-1)			
	2020	Prév	Réal	Ecart	Tx de Réal.
Opérations consolidées					
1. RESSOURCES	31 537 115 975	19 039 590 750	18 307 238 281	732 352 469	96,15
1.1 Ressources intérieures	31 537 115 975	19 039 590 750	18 307 238 281	732 352 469	96,15
1.1.1 Budget de l'Etat (Trésor)	31 537 115 975	19 039 590 750	18 307 238 281	732 352 469	96,15
1.1.2 Recettes de services	0	0	0	0	0,00
1.2 Ressources extérieures	0	0	0	0	0,00
1.2.1 Emprunts projets	0	0	0	0	0,00
1.2.2 Dons Projets	0	0	0	0	0,00
1.2.3 Appuis budgétaires ciblés	0	0	0	0	0,00
2 CHARGES	31 537 115 975	19 039 590 750	18 307 238 281	732 352 469	96,15
2.1 Personnel	15 556 212 668	15 361 669 630	15 361 669 630	0	100,00
2.1.1 Solde y compris EPN	15 494 512 668	15 301 619 630	15 301 619 630	0	100,00
2.1.2 Contractuels hors solde	61 700 000	60 050 000	60 050 000	0	100,00
2.2 Biens et Services	1 899 944 125	2 130 760 770	1 564 174 940	566 585 830	73,41
2.3 Transferts	2 117 355 990	1 156 667 302	1 031 667 302	125 000 000	89,19
2.3.1 Transferts courants	2 117 355 990	1 156 667 302	1 031 667 302	125 000 000	89,19
2.3.2 Transferts en capital	0	0	0	0	0,00
2.4 Investissement	11 963 603 192	390 493 048	349 726 409	40 766 639	89,56
2.4.1 Trésor	11 963 603 192	390 493 048	349 726 409	40 766 639	89,56
2.4.2 Financement extérieur	0	0	0	0	0,00
Dons	0	0	0	0	0,00
Emprunts	0	0	0	0	0,00
TOTAL	31 537 115 975	19 039 590 750	18 307 238 281	732 352 469	96,15

Source : Situation d'exécution issue du SIGOBE au 31 janvier 2022

Commentaire :

La présentation de l'exécution financière du budget de l'exercice 2020 est extraite de la colonne « Mandats Pris En Charge » issue de la Direction Générale du Budget et des Finances (DGBF). D'un budget voté de **33 383 685 113 F CFA**, le Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale passe à un collectif de **33 696 320 692 F CFA** et à un budget final de **33 860 122 397 F CFA**, d'où une variation positive de **476 437 284 F CFA**, soit un taux de **1,43%**. En effet, le département ministériel a connu une exécution financière globale de **32 200 639 891 F CFA** en Ordonnancement (soit un taux de **95,09%**) contre **31 537 115 975 F CFA** en Mandats Pris en Charge (soit un taux de **93,13%**) incluant le Programme 4 Protection Sociale, qui couvre plus de **46,83%** du budget global.

Cependant, en 2021, dès la prise de fonction du nouveau gouvernement, les activités du Programme 4 Protection Sociale ont été reversées au Secrétariat d'Etat, près le Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale, impactant ainsi le budget avec une variation négative de **14 820 531 647 F CFA**, soit un taux de baisse de **43,77%**, d'où un budget actuel de **19 039 590 750 F CFA**.

D'un budget voté de **18 443 269 311 F CFA**, le Ministère de l'Emploi a reçu comme dotation finale, la somme de **19 039 590 750 F CFA**. Les réalisations financières (Ordonnancement) se chiffrent à **18 307 238 281 F CFA** sur un budget global alloué de **19 039 590 750 F CFA**, occasionnant un écart de **732 352 469 F CFA**, soit un taux d'absorption de **96,15%**. Ce taux est relativement élevé et les raisons qui pourraient expliquer l'écart observé en fin d'année, sont les suivantes :

- En ce qui concerne la rubrique **Personnels**, sur un budget alloué de **15 361 669 630 F CFA**, l'exécution financière a été réalisée à hauteur de **15 361 669 630 F CFA** soit un taux de **100%**. Cette situation dénote d'une bonne gestion et de l'absorption des crédits sur l'ensemble des dépenses liées aux agents et fonctionnaires de l'Etat, ainsi que les contractuels.

- S'agissant des **Biens et Services**, seulement **1 564 174 940 F CFA** ont pu faire l'objet d'un ordonnancement sur un budget total de **2 130 760 770 F CFA**, représentant un taux de **73,41%** et un différentiel de **566 585 830 F CFA**. Cet écart est observé d'abord au niveau de **l'Administration Générale** avec un montant de **563 185 830 F CFA**, soit un taux de **64,81%**, touchant les services de l'action 1 (**Coordination et animation** avec un écart de **294 794 919 F CFA**) et ceux de l'action 3 (**Gestion des ressources humaines, matérielles et financières** avec un écart de **268 390 911 F CFA**) qui ont un caractère transversal dans la gestion des affaires courantes. Les services concernés par cet état de fait sont : le Cabinet, l'Inspection Générale du Ministère, la Direction des Affaires Juridiques, la Direction des Ressources Humaines et la Direction des Affaires Financières, etc. Ensuite, au niveau de **l'Emploi**, c'est seulement **318 853 835 F CFA** qui ont fait l'objet d'un ordonnancement sur un budget actuel de **319 853 835 F CFA**, occasionnant ainsi un écart d'environ **1 000 000 F CFA**, soit un taux de **99,69 %**. Enfin, au niveau du Secteur **Travail**, sur un budget total de **210 406 981 F CFA**, seulement **208 006 981 F CFA** ont été exécutés en Mandats ordonnancés, induisant un écart de **2 400 000 F CFA**, soit un taux de **98,86%**.
- Au niveau des **Transferts**, l'ordonnancement est de **1 031 667 302 F CFA** sur une dotation globale de **1 156 667 302 F CFA**, induisant un écart de **125 000 000 F CFA**, soit un taux de **89,19%**. Cette situation pourrait s'expliquer par une légère hausse observée au Programme 1, qui a connu une exécution exclusive de **100%** contre **54,55%** au Programme 2, avec une absorption partielle des actes de dépenses à hauteur de **150 000 000 F CFA** sur une dotation initiale de **150 000 000 F CFA**, puis après le collectif, un budget final de **275 000 000 F CFA**. Donc cet écart de **125 000 000 F CFA**, enregistré en fin d'exercice budgétaire, pourrait être le résultat de la contre-performance au niveau de l'action 3 (Insertion socio-économique et professionnelle des couches vulnérables) de l'unité administrative qui est la **Plateforme des Services**.
- En ce qui concerne le volet des **Investissements**, l'exécution financière s'est faite à hauteur de **349 726 409 F CFA** sur un budget actuel de **390 493 048 F CFA**, avec un écart enregistré de **40 766 639 F CFA**, soit un taux d'exécution de **89,56%**. Il faut noter que cet écart est observé au niveau des Secteurs :
 - **Emploi** : avec une exécution de **59 927 246 F CFA** sur un budget initial de **75 600 000 F CFA** et final, après le collectif, de **75 598 380 F CFA**, induisant un écart de **15 671 134 F CFA** soit un taux de **79,27%**. Cet écart concerne le projet relatif à la Production et diffusion de statistiques du travail ;
 - **Travail** : le secteur a connu un budget initial de **155 000 000 F CFA**, puis après le collectif, est passé à un budget final de **154 894 668 F CFA** avec une exécution de **129 799 163 F CFA**, soit un écart de **25 095 505 F CFA** et un taux de **83,80%**. Cet écart concerne le Projet relatif à la Réhabilitation et équipement des services de l'administration du Travail qui, d'un budget initial de **40 000 000 F CFA**, passe à un budget final de **39 896 669 F CFA** pour un ordonnancement de **14 801 164 F CFA**. Ce montant a été utilisé pour réhabiliter l'Inspection du Travail de Marcory à hauteur de **7 301 167 francs CFA** et l'achat des matériels informatiques et de bureau à hauteur de **7 499 997 francs CFA** pour équiper 5 services de l'Administration du Travail ;
 - **Administration Générale** qui a connu, quant à lui, une prise en charge exclusive de **100%**, c'est-à-dire, sur un budget actuel de **160 000 000 F CFA**, le financement intérieur du **PS Gouv 2** a été totalement exécuté.

PARTIE II : LE PROGRAMME 1 « ADMINISTRATION GENERALE »

INTRODUCTION

Monsieur Jean Jacques KANGA, Directeur de Cabinet du Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale, assure le présidium du Programme 1 Administration Générale, depuis sa prise de fonction au sein de ce Ministère en 2018.

La mission assignée à ce programme est de veiller à la mise en œuvre et au suivi de la politique du gouvernement en matière d'Emploi et de Protection Sociale. Pour l'exercice budgétaire 2021, le Programme 1 a évolué dans un contexte de mobilisation réelle de toutes ses parties prenantes qui ont accordé un intérêt particulier à l'atteinte des résultats escomptés.

Le présent Rapport Annuel de Performance s'articule autour de la présentation générale du Programme, la mise en relief de la performance en relation avec les ressources financières et humaines mises à sa disposition.

I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME

I.1. Les objectifs du programme

Ce programme a été conçu dans l'optique de renforcer le pilotage pour une gestion des ressources axée sur des résultats probants. Le résultat stratégique qui s'y rattache porte sur l'amélioration de la coordination du Ministère.

I.2. Le financement du programme

Dans cette partie, rappeler le niveau du montant de crédits alloués au programme par natures de dépenses et, éventuellement, les financements hors budget attendus

En 2021, les ressources budgétaires du Programme 1 Administration Générale s'élèvent à **17 943 786 886 FCFA** dont :

- **15 301 619 630 FCFA** pour les crédits de Personnels ;
- **1 600 499 954 FCFA** pour les crédits de Biens et Services ;
- **881 667 302 FCFA** au titre des Transferts ;
- **160 000 000 FCFA** au titre des Investissements.

II. REALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2021

II.1. Exécution du budget

Au titre de la Coordination et animation, la baisse de l'exécution financière 2021 est liée à la faible dotation des certaines activités telle que : Prendre en charge les honoraires des agents sous la Convention du BNETD et Suivre l'exécution du PSGOUV/Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale.

Au titre de la Gestion des ressources humaines matérielles et financières, la Planification, programmation et suivi – évaluation et Gestion des ressources humaines matérielles et financières on constate une évolution de l'exécution budgétaire. Cette évolution s'explique :

- au niveau du personnel par l'obtention de nouveau fonctionnaires au sein du ministère ;
- au niveau des biens et services par l'obtention des arrêtés n° 0332/MBPE/DGBF/DBE/S-D ASASSCL/CD du 25 Juin 2021 ; n° 0333/MBPE/DGBF/DBE/S-D ASASSCL/CD du 25 Juin 2021 portant modification du budget.

Au titre de la Gestion des systèmes d'information et de communication la baisse d'exécution financière constaté est dû à des erreurs constatées au sein de la direction concernée.

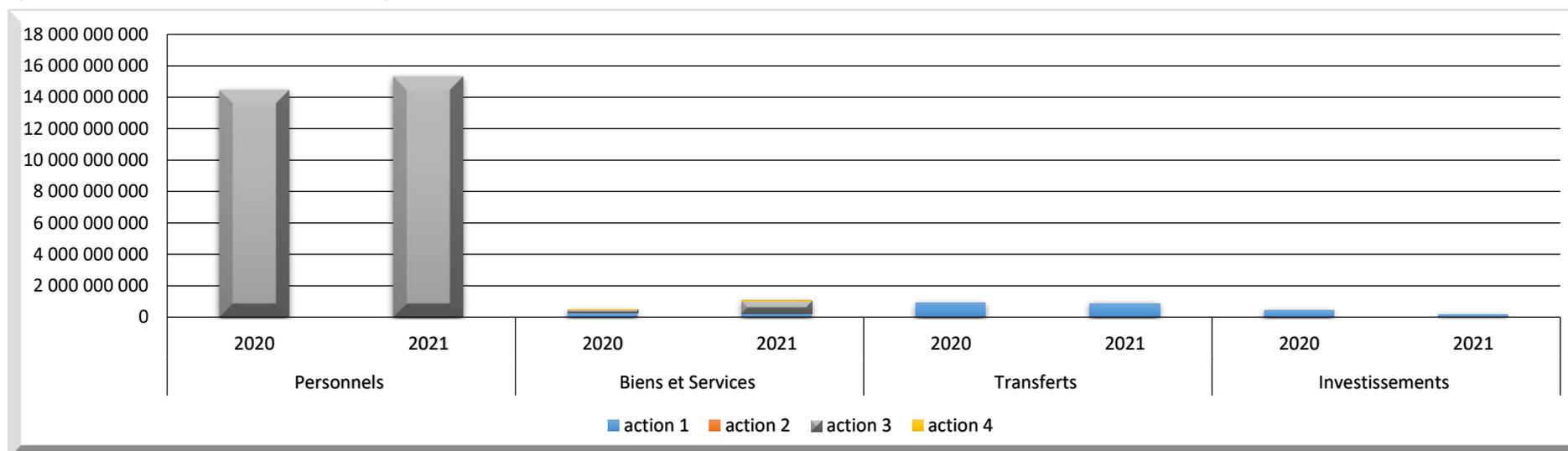
II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

Tableau III : Exécution financière par action du Programme 1

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissement		Total	
	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021
Action 2115001 - Coordination et animation	0	0	258 023 898	249 240 472	915 793 077	881 667 302	420 550 000	160 000 000	1 594 366 975	1 290 907 774
Action 2115002 - Planification, programmation et suivi - évaluation	0	0	17 050 000	21 200 000	0	0	0	0	17 050 000	21 200 000
Action 2115003 - Gestion des ressources humaines matérielles et financières	14 463 129 558	15 301 619 630	209 405 812	757 633 652	0	0	0	0	14 672 535 370	16 059 253 282
Action 2115004 - Gestion des systèmes d'information et de communication	0	0	10 000 000	9 240 000	0	0	0	0	10 000 000	9 240 000

Source : Situation d'exécution issue du SIGOBE au 31 janvier 2022

Figure 1 : Exécution financière par action du Programme 1



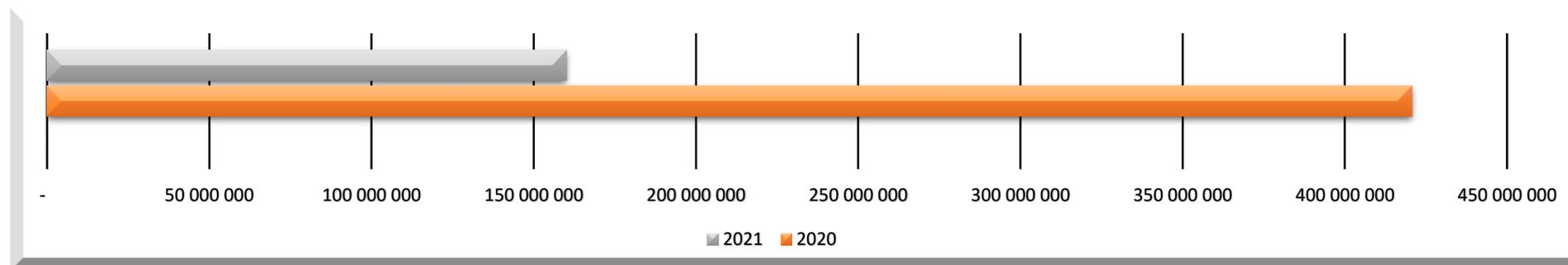
II.1.2. Suivi des investissements

Tableau IV : Exécution des investissements du programme

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2021	Budget Actuel 2021	Mandat PEC 2021
Projet 1 : 21150010016 Suivre l'exécution du PSGOUV/Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale	-	-	-	0	160 000 000	160 000 000
Sur financement intérieur				0	160 000 000	160 000 000
Sur financement extérieur				0	0	0
Total programme (Budget de l'Etat)				0	160 000 000	160 000 000
Total sur financement intérieur				0	160 000 000	160 000 000
Total sur financement extérieur				0	0	0

Source : Situation d'exécution issue du SIGOBE au 31 janvier 2022

Figure 2 : Exécution des Projets du Programme 1



II.2. Évolution des effectifs

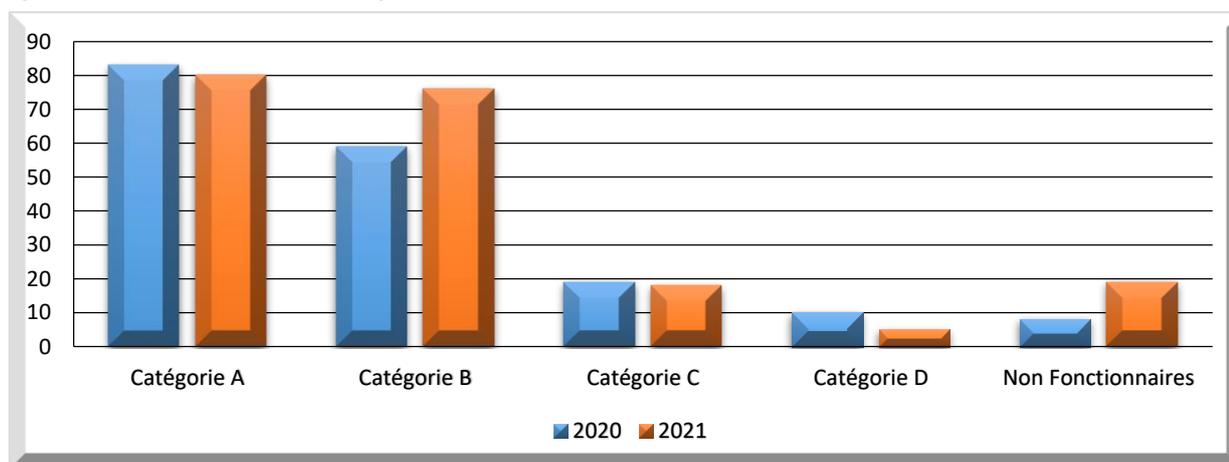
Les effectifs du personnel du programme sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Tableau V : Exécution des prévisions d'effectifs du Programme 1

	Effectif (2020)	Effectif (2021)				
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	Total fin d'année
Catégorie A	83	12	95	5	8	80
Catégorie B	59	30	89	25	8	76
Catégorie C	19	5	24	0	1	18
Catégorie D	10	12	22	1	6	5
Non Fonctionnaires	8	14	22	14	3	19
TOTAL	179	73	252	45	26	198

Source : Rapport Annuel d'activités de la DRH du MEPS

Figure 3 : Evolution des effectifs du Programme 1 de 2020 à 2021



L'effectif de 198 agents du **Programme 1 Administration Générale** a été tiré du Rapport annuel d'activités 2021 de la DRH.

On constate qu'en **2021**, la prévision des effectifs de l'Administration générale était de **252**. Cependant, ce personnel en fin d'année 2021 est de 198, soit un déficit en personnel de **21,42%**, à combler.

Aussi, faut-il noter que pour la charge de travail en constante croissance du Ministère, il est difficile d'être efficace dans la mesure où les mêmes agents se retrouveront à faire plusieurs tâches, un fait qui est en contradiction avec les fiches de postes et qui s'oppose au concept fondamental de la productivité. Pour y remédier, le ministère procèdera à un plaidoyer auprès du ministère en charge de la Fonction Publique afin que de nouveaux fonctionnaires y soient affectés conformément aux besoins exprimés.

II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

Dans le souci du renforcement du pilotage pour une gestion axée sur des résultats probants, certaines activités ont été réalisées au cours de l'année. Au titre de l'inspection générale du Ministère, l'on note que compte tenu de la Pandémie du COVID-19, les missions de contrôle et d'inspection ont été effectuées à moitié. Toutefois, par e-mail ou par téléphone le programme a été réalisé par les équipes mandatées. Les réalisations enregistrées dans le cadre de l'amélioration du système de gestion financière et matérielle ont porté essentiellement sur le suivi du budget et la prise en charge des dépenses liées aux contrats et aux équipements centralisés. Au titre de l'exécution des dépenses centralisées, l'octroi d'un budget modificatif a permis l'équipement des bureaux du Ministre et la réhabilitation des locaux qui abritent, à la fois, la Direction des Affaires Financières, la Direction des Ressources Humaines, la Direction de la Planification, des Etudes et de l'Informatique, la Direction des Affaires Juridiques et le Secrétariat de la Médaille d'Honneur et du Travail.

Au crédit des réalisations 2021 à inscrire dans le cadre de l'amélioration du système de gestion financière, matérielle, l'on note la rédaction des documents ci-après lors des préparatifs du Budget 2022 :

- Document de programmation Pluriannuelle des Dépenses-Projet Annuel de Performance (DPPD-PAP 2022-2024),
- Fiche technique d'indicateurs du cadre de performance 2022-2024,
- Projet de budget 2022 dans le SIGOBE,
- Fiche technique du budget 2022-2024,
- Etat d'exécution budgétaire en 2020,
- Etat d'exécution budgétaire du 1er janvier à mi-juillet 2021,
- Document des besoins complémentaires en 2022,
- Rapport des conférences budgétaires internes.

L'un des temps forts de l'exercice budgétaire 2021 a été la session de formation de 12 Gestionnaires de Crédits sur les procédures d'exécution des dépenses publiques à travers le SIGOBE.

Dans la même veine, il a été enregistré, relativement à l'amélioration du système de gestion des ressources humaines, la mise à jour de la situation administrative de 161 Agents du MEPS. L'on note, en outre, le traitement et la production de 695 actes, dont 305 documents et 390 correspondances adressées aux services extérieurs (soit 106 divers courriers adressés et 284 bordereaux de transmission adressés au Ministère de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration).

Au titre des formations, cent soixante-deux (162) agents du Ministère ont participé à un renforcement des capacités en micro-informatique soixante-treize (73) autres ont également participé à des séminaires et ateliers de formation par visioconférence et en présentiel en Côte d'Ivoire et Hors de la Côte d'Ivoire.

Au titre de la programmation 2022-2024 des Projets d'Investissement Public, notre département ministériel a présenté au total treize (13) projets dont huit (8) projets en cours d'exécution et cinq (5) projets nouveaux à l'occasion de la Conférence Programme tenue le 23 mars 2021.

Dans le cadre du processus d'élaboration du PND 2021-2025, la DCSP a participé à plusieurs activités pour le compte du MEPS. Il s'agit notamment de :

- la participation à l'atelier de validation du cadre de rendement du PND ;
- la participation à l'atelier de finalisation du cadre de résultat du PND 2021-2025 ;
- la participation à la validation technique des projets de documents du PND 2021-2025 du 29 mars au 1er avril 2021 à l'hôtel Ivotel.

Dans le cadre de l'élaboration des plans d'actions, l'on a enregistré l'élaboration des documents de référence ci-après, ainsi que la rédaction de leur Rapport annuel de mise en œuvre :

- Plan d'Actions Prioritaires (PAP 2021),
- Plan National de Développement (PND 2021-2025),
- Plan de Travail Annuel (PTA 2022)

Les initiatives de suivi des activités se sont soldées par la réalisation effective de **57%** des activités sur une cible escomptée de **50%**.

Il faudra aussi relever que l'Unité Opérationnelle en charge des affaires juridiques a traité, au cours de l'année 2021, de nombreux dossiers de contentieux administratifs dont la répartition est la suivante :

- Recours Administratifs Préalables : 106 dossiers,
- Recours pour excès de pouvoir : 19 dossiers.

A ces dossiers, s'ajoutent le traitement de 3 Projets d'Accords, 3 Projets d'ordonnances 6 Projets de Décrets, 13 Projets d'Arrêtés et 3 Projets de Conventions.

Dans le cadre de l'exécution de ces missions, le Secrétariat à la Médaille d'Honneur du Travail a soumis à la signature de Monsieur le Ministre de l'Emploi et de la Protection Sociale 17 arrêtés de nominations au profit des travailleurs et supervisé 34 cérémonies de décorations, donnant ainsi un effectif de 2714 travailleurs décorés dans l'ordre du mérite du travail.

Somme toute, l'on pourrait affirmer que le principal résultat escompté de ce programme, en 2021, qui porte sur l'amélioration de la coordination générale du département Ministériel, est atteint. Cela s'illustre par l'atteinte ou le dépassement des cibles des principaux indicateurs. Ce sont :

- Proportion des activités réalisées dans le délai : **57%** de taux de réalisation sur une cible attendue de **50%** ;
- Proportion de diligences des réunions du cabinet accomplies dans le délai **85%** sur une cible attendue de **65%** ;
- Proportion des requêtes des services et usagers /clients traités par le cabinet **92%** sur une cible attendue de **85%**.

III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

III.1. Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme

Tableau VI : Évolution des indicateurs du Programme 1

Indicateurs de performance	Unité	Réalisation			2021	
		2018	2019	2020	Prévision	Réalisation
Objectif Spécifique 1 : Assurer la coordination générale en matière d'Emploi, de Travail et de Protection Sociale						
IP1.1 Proportion d'entités fonctionnelles inspectées	%	12	51	20	60	15
IP1.2 Proportion de diligences des réunions du cabinet accomplies dans le délai	%	-	60	60	65	85
IP1.3 Proportion des requêtes des services et usagers /clients traités par le cabinet	%	-	80	80	85	92
IP1.4 Proportion d'entités fonctionnelles respectant les règles de gestion administrative et financière	%	-	30	-	35	-
Objectif Spécifique 2 : Améliorer la planification et le système de suivi-évaluation des programmes, projets et activités						
IP2.1 Taux de réalisation des activités de projets d'investissement budgétisés	%	NP	45	59	35	NP
IP2.2 Proportion des activités réalisées dans le délai	%	45	45	46	50	57

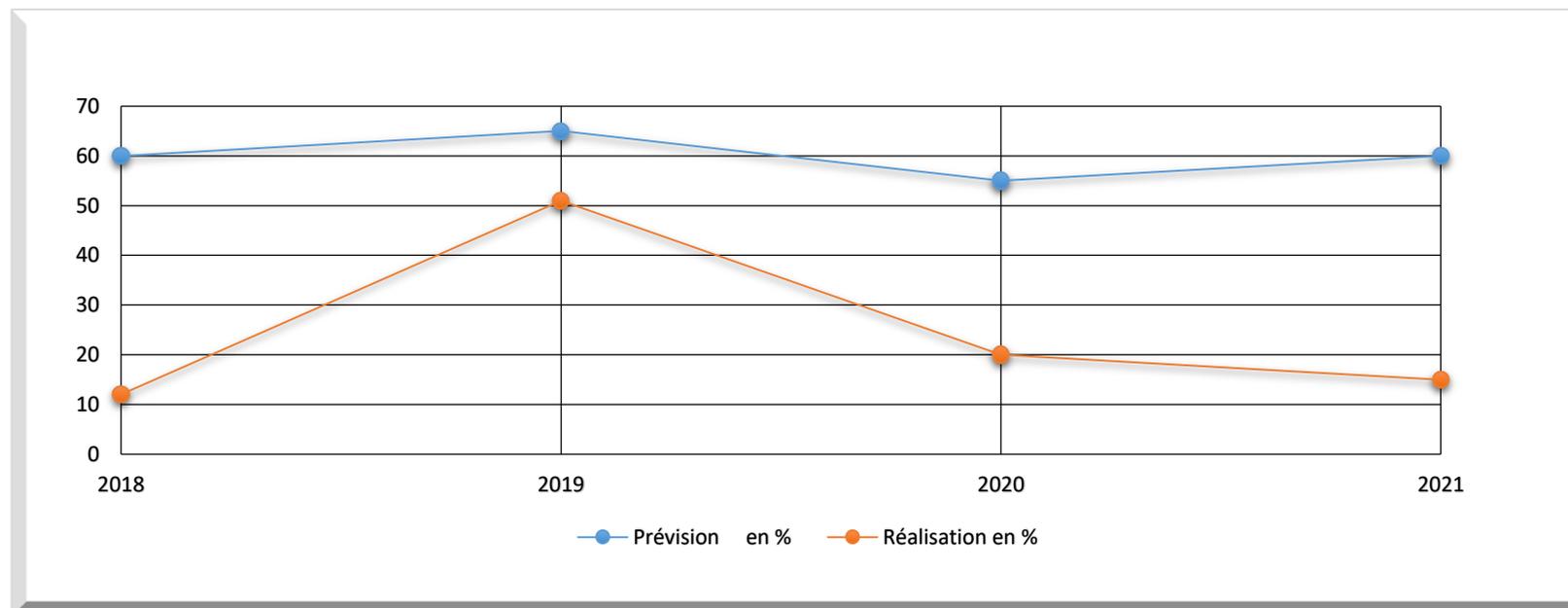
Source : Rapports d'activités des Unités Opérationnelles du Programme

III.2. Analyse détaillée et explication des résultats (objectifs spécifiques et indicateurs)

Objectif spécifique 1 Assurer la coordination générale en matière d'Emploi, de Travail et de Protection Sociale

Indicateur 1.1 : Proportion d'entités fonctionnelles inspectées

Figure 4 : Proportion d'entités fonctionnelles inspectées



Commentaire/ interprétation des résultats :

Relativement aux prévisions un projet de budget prenant en compte l'élaboration et la production de supports de contrôle d'Inspection et d'Evaluation, incluant les moyens financiers a été soumis à la hiérarchie.

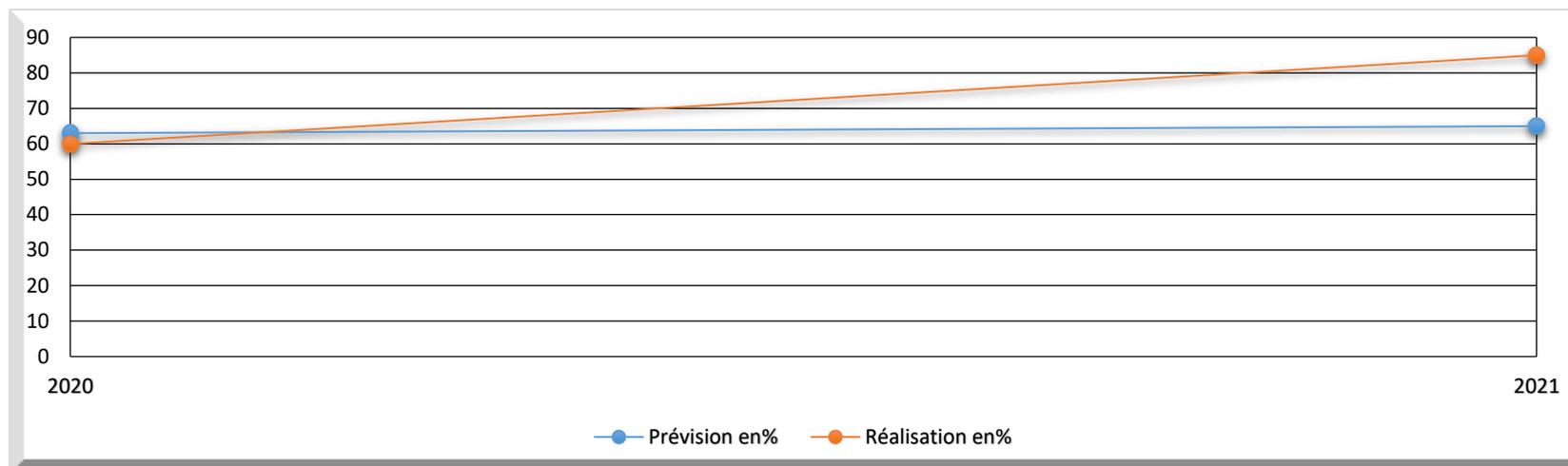
Cependant, la notification de crédits autorisés au titre de l'année 2021, n'a pas pu prendre en compte nos besoins indispensables au traitement efficace des défis à relever par l'Inspection Générale.

En effet, sans moyen de déplacement, l'Inspection se contente du téléphone et du courrier électronique à cela s'ajoute un incendie intervenu en décembre 2021 et qui a mis hors d'usage les installations électriques, électroniques et téléphoniques.

En conséquence, une dotation en véhicule de liaison et de mission puis une dotation conséquente de carburant et de matériels de bureau (fournitures de bureau, matériels informatiques et matériels didactiques).

Indicateur 1.2 : Proportion de diligences des réunions du cabinet accomplies dans le délai

Figure 5 : Proportion de diligences des réunions du cabinet accomplies dans le délai

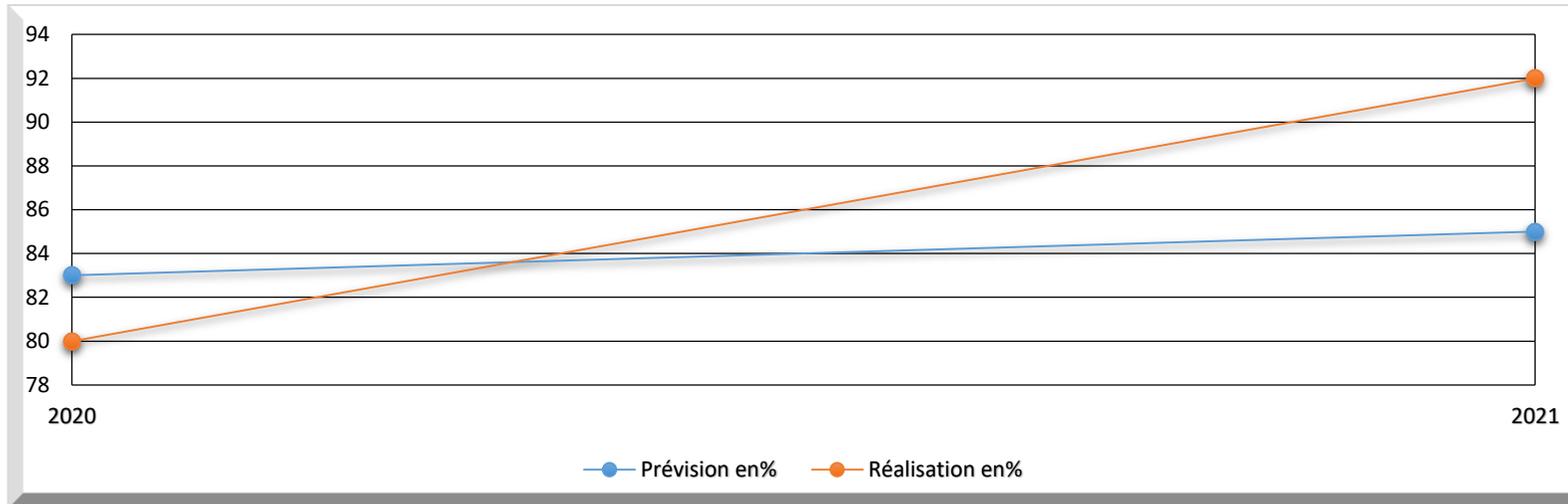


Commentaire/ interprétation des résultats :

54 diligences ont été retenues sur l'ensemble de l'année résultant des 9 réunions de cabinet qui ont pu se tenir au cours de l'année 2021, avec une régularité pour le premier trimestre et une reprise vers le troisième trimestre. La progression des résultats s'explique d'une part par la régularité des réunions de cabinet devenue une tradition à partir de la moitié de l'année 2020 et d'autre part en raison de suivi systématique des diligences présentées dans une matrice dont un responsable assure le suivi et qui font automatiquement office de premier point à l'ordre du jour lors des prochaines rencontres. En maintenant le même régime de travail au sein du cabinet l'on pourrait voir cet indicateur progresser les années à venir surtout si les acteurs, principalement, le Directeur de Cabinet garde à l'esprit que l'exécution des diligences est un indicateur de la performance globale du travail de coordination attendu du cabinet qui gère le programme 1.

Indicateur 1.3 : Proportion des requêtes des services et usagers /clients traités par le cabinet

Figure 6 : Proportion des requêtes des services et usagers/clients traités par le Cabinet



Commentaire/ interprétation des résultats :

Globalement on enregistre 2828 courriers reçus contre 2471 courriers sortis entre le 4 janvier et le 31 décembre 2021 pour le premier groupe et entre le 4 janvier et le 28 décembre 2021 pour le second groupe. et l'on constate une progression en matière de ratio courrier reçu/courrier sorti. En effet, sur les 2828 courriers arrivés 2652 courriers appelaient des réponses de la part du MEPS. En répondant à 2534 courrier le MEPS réalise une performance de 92 % pour ce qui concerne cet indicateur. Bien au-dessus des prévisions pour 2021 comme présenté sur le graphique ci-dessus. Le gap de 8 % s'explique par les adresses introuvables (absence de contact sur les fonds des dossiers) ou les problèmes de transmissions dus aux difficultés de mobilité qu'ont pu rencontrer les services au cours de l'année. Cependant, une des variables significatives dans l'interprétation de cet indicateur demeure le taux de courrier de relance reçus. En effet avec trois courriers de relance reçus sur l'ensemble de l'année ce taux demeure quasi marginal et permet de retenir que les demandes adressées au MEPS reçoivent en règle générale des réponses de sorte à ne pas être relancé constamment. L'on pourrait envisager la mise en place d'une boîte à suggestions pour évaluer la satisfaction des usagers et avoir leur retour sur le fonctionnement des services et opérer des rapprochements avec les services de l'observatoire du service publics dont les requêtes adressées au MEPS sont traités également.

Indicateur 1.4 : Proportion d'entités fonctionnelles respectant les règles de gestion administrative et financière

Commentaire/ interprétation des résultats :

Cet indicateur a été abandonné en cours d'exercice car les deux modalités qu'il faut prendre en compte, en l'occurrence la gestion administrative et la gestion financière relèvent de deux Unités Opérationnelles différentes, rendant ainsi difficile sa collecte. Dans le DPPD-PAP 2022-2024, il a été scindé en deux indicateurs distincts.

Objectif spécifique 2 : Améliorer la planification et le système de suivi-évaluation des programmes, projets et activités

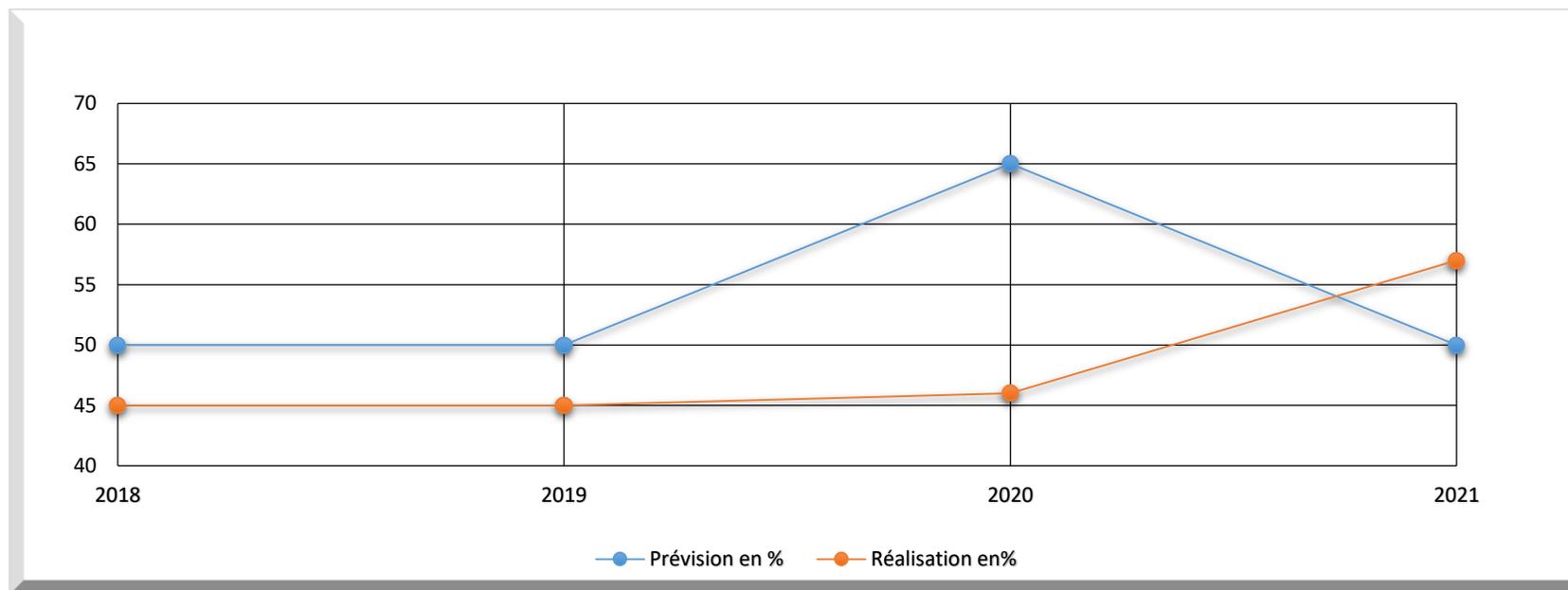
Indicateur 2.1 : Taux de réalisation des activités de projets d'investissement budgétisés

Commentaire/ interprétation des résultats :

Données non parvenues

Indicateur 2.2 : Proportion des activités réalisées dans le délai

Figure 7 : Proportion des activités réalisées dans le délai



Commentaire/ interprétation des résultats :

La proportion des activités réalisées dans le délai est en progression en 2021 avec un pourcentage de **57%** sur une cible de **50%**. Elle a stagné à **45%** en 2018 et 2019 alors qu'elle visait durant ces deux années **50%**, pour connaître une chute en 2020 avec **46%** si l'on se réfère à la cible annuelle de **65%** du fait de la crise sanitaire à Covid-19 et ses effets pervers qui n'ont grippé le système de fonctionnement des services administratifs. Par contre, la relative embellie de **57%** constatée en 2021 au niveau du taux de réalisation des activités ayant pour seuil de performance le traitement dans le délai est imputable d'une part à la nouvelle dynamique ciblant le résultat dans la gestion de l'œuvre publique axée sur le résultat, impulsée par le Ministre ayant pris les rênes du département ministériel en 2021, et d'autre part aux suivis trimestriels des matrices d'actions réalisés par la Direction centrale en charge de la planification et du suivi afin d'orienter les Unités Opérationnelles vers les meilleurs choix à faire afin d'aboutir aux résultats escomptés. Pour l'année 2022, bien que le DPPD-PAP 2022-2024 fixe une cible de **50%**, de manière pratique, le département s'est fixé une cible réelle de **65%** de taux de réalisation des activités dans le délai.

IV. PERSPECTIVES

IV1. Leçons apprises

Au terme de l'exercice budgétaire 2021, les leçons apprises qu'il convient de mettre en évidence sont les suivantes :

- Une bonne collaboration entre les parties prenantes d'un processus a permis d'obtenir des résultats positifs,
- La priorisation des mesures à mettre en œuvre s'est soldé par la classification des activités de façon ordinaire,
- Une meilleure collaboration avec les PTFs permet le financement des activités s'inscrivant dans le registre de leurs programmes,
- L'inscription des activités dans un cadre de programmation initiale les oriente inéluctablement vers des résultats probants.

S'il est avéré que des facteurs amélioratifs ont concouru à la marche du processus, il faut toutefois reconnaître que cela ne s'est pas effectué sans coup férir. Les principales difficultés rencontrées, au cours de l'année 2021, portent sur les éléments suivants :

- la non maîtrise du système (SIB et SIGOBE)
- la difficulté pour finaliser les engagements
- Inadéquation entre le volume de besoins prioritaires et le niveau de possibilité budgétaire,
- l'existence d'activités prioritaires programmées mais adossées à des financements à rechercher lorsque l'enveloppe budgétaire ne permet pas de les financer
- l'insuffisance de matériel roulant (véhicules de service, de fonction, de liaison ou missions, de véhicules à deux roues
- la mise à disposition tardive de la liste des documents à produire pour la conférence budgétaire.

IV.2. Recommandations

La mise en œuvre de la politique gouvernementale pourrait gagner en efficacité et en efficience si les considérations ci- après étaient examinées :

- redynamiser la chaîne de traitement de certains dossiers urgents impliquant plusieurs ministères, des procédures de passation de marchés ou de pré-validation de projets de textes ;
- joindre à la lettre de cadre du premier Ministre, les canevas et la liste de documents à produire pour la tenue de la conférence budgétaire sans que d'autres documents s'y ajoutent,
- octroyer effectivement les dotations budgétaires requises pour la réalisation à bonne date de l'ensemble des travaux prévus ;
- faire adopter dans les plus brefs délais les documents de référence, les résultats d'étude et les textes législatifs et réglementaires (loi, ordonnance, décret, CCM).

CONCLUSION

Le Programme a bénéficié d'une dotation de **17 943 786 886 F CFA** répartie en Personnels, Biens et Services, Transferts et en Investissements.

L'exécution de cette dotation s'est soldé par l'amélioration effective de la gouvernance générale du département ministériel, en témoigne l'atteinte des cibles escomptées,

Cependant, la faiblesse des dotations budgétaires et l'insuffisance des équipements et notamment le matériel roulant ont constitué souvent des obstacles à l'atteinte de certains objectifs.

PARTIE III : LE PROGRAMME 2 « EMPLOI »

INTRODUCTION

Monsieur Franck DOGOH MADOU, Directeur Général de l'Emploi, assure le présidium du Programme 2 Emploi, qui a pour objectif de contribuer à l'insertion socio-professionnelle de la population ivoirienne de manière générale, et plus particulièrement d'asseoir les bases de l'employabilité des couches vulnérables.

Pour l'exercice budgétaire 2021, le Programme 2 a évolué dans un contexte qui a vu ses ressources financières se réduire à un moment où les besoins en financements se sont accrus.

Le présent Rapport Annuel de Performance s'articule autour de la présentation générale du Programme, la mise en relief de la performance en relation avec les ressources financières et humaines mises à sa disposition

I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME

I.1. Les objectifs du programme

Ce programme opérationnel vise, à terme, à *améliorer l'accessibilité des populations en âge de travailler à un emploi décent*. Le résultat escompté, à l'issue de sa mise en œuvre, se libelle comme suit : *les populations en âge de travailler ont accès à un emploi décent*.

I.2. Le financement du programme

En 2021, le Budget alloué au Programme 2 Emploi s'élève à **670 452 215 FCFA** dont :

- **319 853 835 FCFA** pour les crédits de Biens et Services ;
- **275 000 000 FCFA** au titre des Transferts ;
- **75 598 380 FCFA** au titre des Investissements.

II. REALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2021

II.1. Exécution du budget

II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

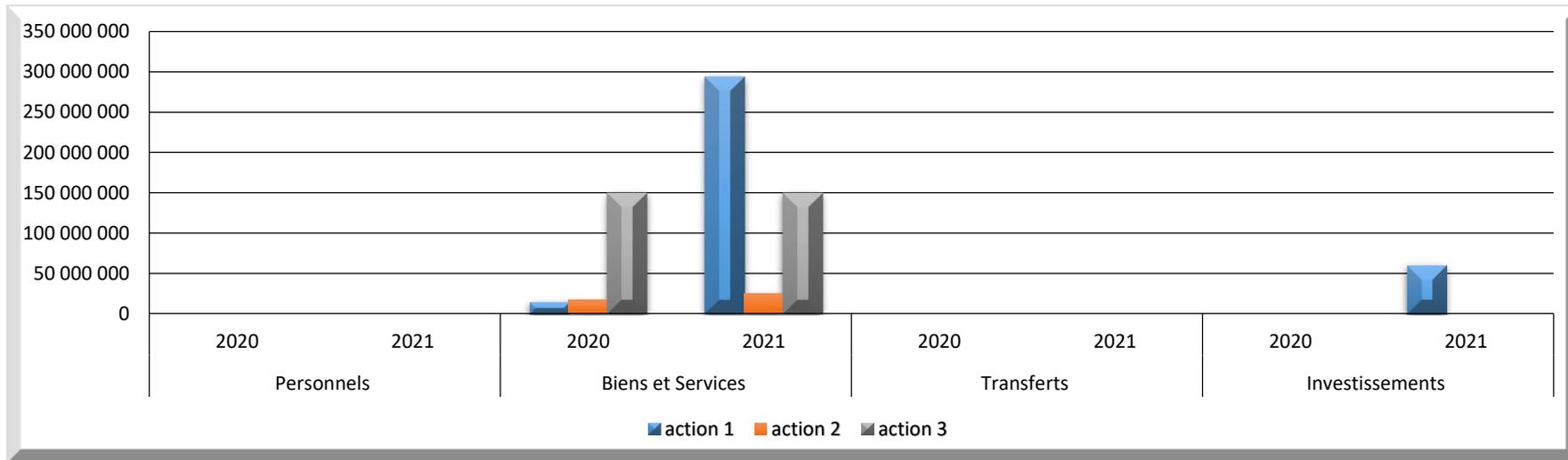
Tableau VII : Exécution financière par action du Programme 2

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissement		Total	
	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021
Action 2215101 - Coordination de la politique de l'Emploi	0	0	13 908 270	293 893 835	0	0	500 000	59 927 246	14 408 270	353 821 081
Action 2215102 - Elaboration et suivi-évaluation des projets et programmes d'Emploi	0	0	16 991 900	24 960 000	0	0	0	0	16 991 900	24 960 000
Action 2215103 - Insertion socio-économique et professionnelle des couches vulnérables	0	0	150 000 000	150 000 000	0	0	0	0	150 000 000	150 000 000

Source : Situation d'exécution issue du SIGOBE au 31 janvier 2022

L'exécution financière au niveau de la coordination de la politique de l'emploi a connu une augmentation en 2021 grâce à une nouvelle activité : Mettre en œuvre la Stratégie Nationale Intégrée de Transition de l'Economie Informelle vers l'Economie Formelle (SNIT-EF) qui a été inscrit en 2021. Quant aux autres actions l'Elaboration et suivi-évaluation des projets et programmes d'Emploi ; et l'Insertion socio-économique et professionnelle des couches vulnérables, l'exécution financier c'est bien passé dans l'ensemble.

Figure 8 : Exécution financière par action du Programme 2



Source : Situation d'exécution issue du SIGOBE au 31 janvier 2022

II.1.2. Suivi des investissements

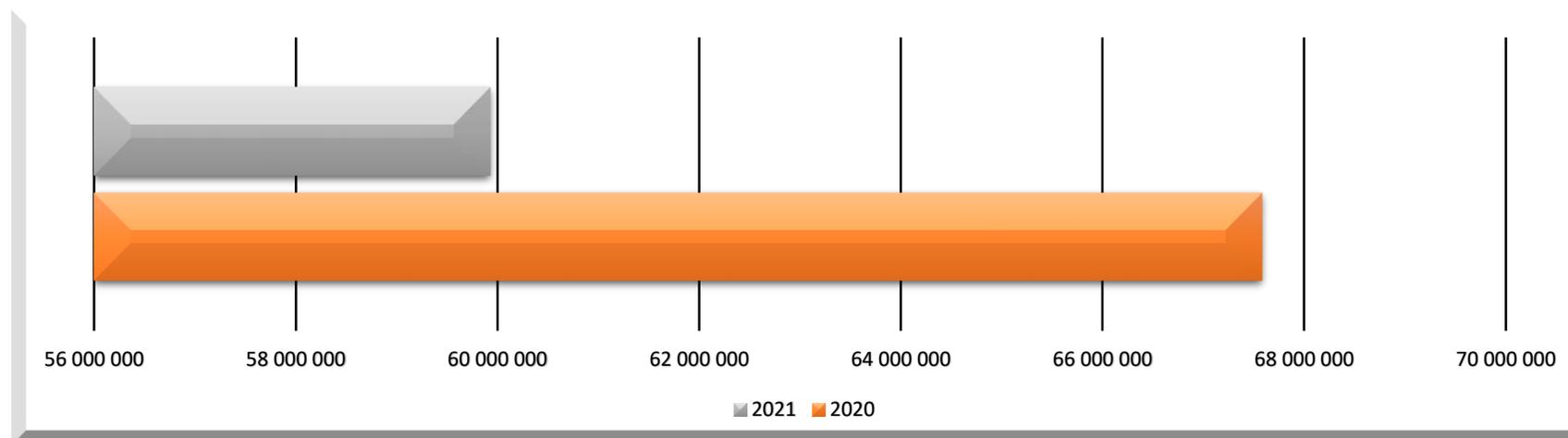
L'exécution de crédits d'investissement du programme est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau VIII : Exécution des Autorisations d'Engagement du Programme 2

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2021	Budget Actuel 2021	Mandat PEC 2021
Projet 1 : Promotion emploi couche vulnérable	2016	Permanent	2 000 000 000	35 428 866	35 428 866	35 428 866
Sur financement intérieur			2 000 000 000	35 428 866	35 428 866	35 428 866
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Projet 2 : Production et diffusion de statistiques du travail	2016	Sorti du PIP en 2022	3 125 000 000	40 171 134	40 169 514	24 498 380
Sur financement intérieur			3 125 000 000	40 171 134	40 169 514	24 498 380
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Total programme (Budget de l'Etat)			5 125 000 000	75 600 000	75 598 380	59 927 246
Total sur financement intérieur			0	75 600 000	75 598 380	59 927 246
Total sur financement extérieur			0	0	0	0

Source : Situation d'exécution issue du SIGOBE au 31 janvier 2022

Figure 9 : Evolution de l'exécution des Projets du Programme 2



Il faut noter que le projet Production et diffusion de statistiques du Travail du Programme 2 Emploi connaît un amenuisement budgétaire au fil des années. Le montant voté de **226 000 000 F CFA** en 2019 et passé à **425 000 000 F CFA**, est passé à **80 000 000 F CFA** et passé à **62 155 906 F CFA** après le collectif en 2020 et à **40 171 134 F CFA** en 2021. De cette dotation de 2021, seulement **15 671 134 F CFA** a pu être exécutée, soit un taux d'absorption de **39,01%**. L'écart d'un montant de **24 500 000 F CFA** ainsi constaté, est dû au rejet des procédures d'engagement par le Contrôle Financier au motif du non-respect du délai de traitement. En ce qui concerne le Projet de Promotion Emploi des Couches vulnérables, le montant de **35 428 866 F CFA** voté en 2020 a été reconduit en 2021 et exécuté à environ **100,00%**.

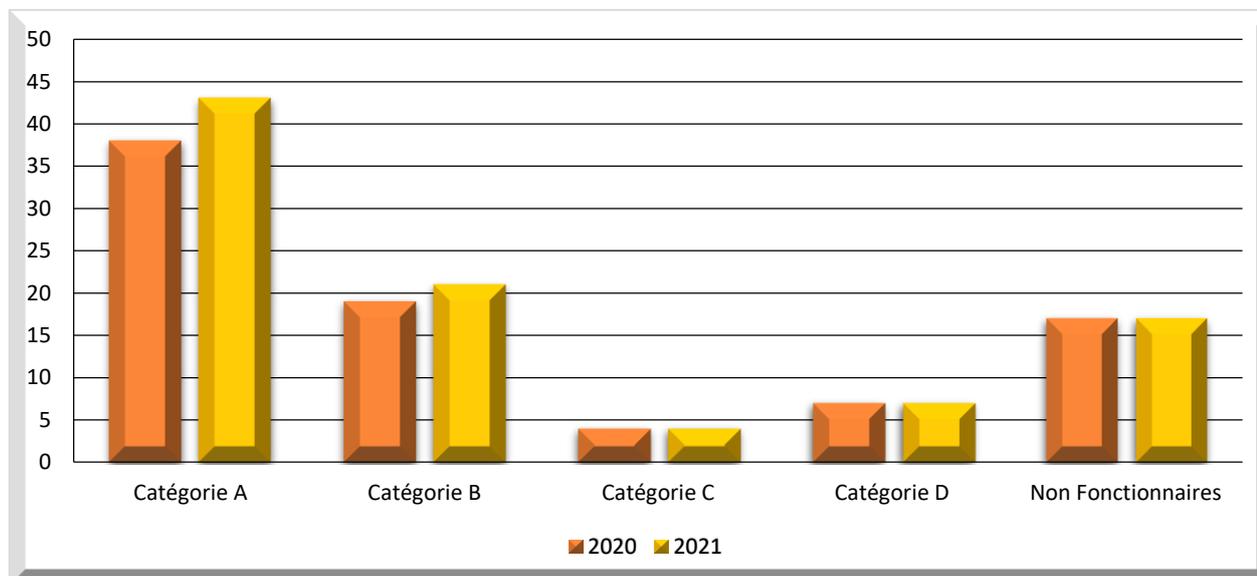
II.2. Évolution des effectifs

Tableau IX : Exécution des prévisions d'effectifs du Programme 2

	Effectif (2020)	Effectif (2021)				
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	Total fin d'année
Catégorie A	38	12	03	07	02	43
Catégorie B	19	08	03	02	00	21
Catégorie C	04	00	00	00	00	04
Catégorie D	07	00	00	00	00	07
Non Fonctionnaires	17	00	00	00	00	17
TOTAL	85	18	06	09	02	92

Source : Données de la Direction Générale de l'Emploi

Figure 10 : Exécution des prévisions d'effectifs du Programme 2



II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

Au titre des réformes, l'on note la création de l'Observatoire National de l'Emploi et de la Formation (ONEF) par la signature d'un décret le 7 juillet 2021 en Conseil des Ministres. Les Projets de décret et d'arrêtés de nomination du Directeur de l'ONEF et des membres du Conseil de Gestion et du Conseil Scientifique sont en cours de signature en vue de l'opérationnalisation de l'ONEF. Cet Etablissement Public à caractère Administratif (EPA) vient pour répondre à une recommandation des chefs d'Etat et de Gouvernement des pays membres de l'UEMOA, en vue de renforcer le système d'information sur le marché du travail.

Dans le cadre de l'amélioration de la gouvernance du programme, on note l'élaboration et la mise à disposition du rapport bilan de l'évaluation de la Politique Nationale de l'Emploi (PNE 2016-2020) et la formulation du troisième cycle de la Politique Nationale de l'Emploi (PNE) 2021-2025 soumis à validation.

En vue de baisser le taux d'emploi informel, le programme a procédé au lancement la phase pilote de la Stratégie Nationale Intégrée de Transition vers l'Économie Formelle (SNIT-EF) le 22 décembre 2021. Cette phase pilote vise 5 000 commerçants du vivriers des localités d'Abidjan, de Bouaké, de San Pedro, d'Abengourou et de Yamoussoukro. Il s'agit de contribuer à la formalisation des emplois de ces acteurs économiques par leur enregistrement administratif et leur prise en compte dans les différents systèmes de protection sociale (Couverture Maladie Universelle-CMU et Régime Social des Travailleurs Indépendants-RSTI). En outre, le secteur s'est doté d'un document de Stratégie Nationale de Promotion des Emplois Verts en Côte d'Ivoire (SNPEVCI) et a démarré un processus de réalisation d'une étude globale sur l'emploi et cherche en mettre en place d'un Fonds d'Insertion Professionnel des Personnes en Situation de Handicap (FIPPSH).

La mise en œuvre des politiques, au profit des personnes vulnérables, s'est soldée par des résultats de processus dont le plus probants sont: l'élaboration et la mise à disposition de cinq (05) avant-projets structurants avec un impact 15600 emplois; l'insertion, par la PFS-CI, de six mille quarante-quatre (6044) jeunes vulnérables dans les Travaux à Haute Intensité de Main d'Œuvre (THIMO), dans le cadre d'une convention avec l'AEJ et le C2D2 emploi.

Dans le cadre de l'amélioration du Système d'Information sur le Marché du Travail (SIMT), l'on note que l'application web de la Carte Emploi est toujours fonctionnelle sous le lien <http://carte-emploi.net> et l'accès pour consultation est libre pour les modules "Suivi des Projets" et "Marché du Travail". La préparation de l'Enquête Nationale Annuelle sur l'Emploi et le Secteur Informel (ENESI) à réaliser sous le format EEC et EEE selon la réforme.

L'amélioration du système d'information sur le marché du travail a été également effectuée en produisant et en diffusant des bilans périodiques sur la situation de l'emploi à travers la publication d'un Tableau de Bord Emploi (TBE) sur toute l'année 2021. Il s'agit de support d'information mensuel retraçant les nouvelles immatriculations d'emplois dans les secteurs modernes public et privé à partir des données de la CNPS et de la CGRAE. Ainsi, on enregistre en 2021, la création de 116 833 emplois formels, dont 96 302 emplois créés au titre du secteur privé, principal pourvoyeur d'emplois dans notre pays.

En marge de Programme de Travail Gouvernemental (PTG) 2021, le programme Emploi a développé d'autres initiatives qui ont contribué, à n'en point douter, au renforcement de la politique Gouvernementale en matière d'emploi. Il s'agit entre autres:

- **du Projet de promotion Emploi de Ménage** : relativement à la mise en œuvre de la phase pilote de ce projet, une rencontre d'échanges, entre la DGE et la Coordination Inter syndicale de la Transition vers l'Economie Formelle en Côte d'Ivoire (CITEF), a eu lieu à la Direction Générale de l'Emploi le lundi 22 mars 2021. Le 22 septembre 2021, a eu lieu, une séance de travail entre le MEPS-Ministère en charge de la Formation Professionnelle, sur la valorisation des travailleurs domestiques notamment les aspects de formation.

- **de l'Etude sur les métiers d'aujourd'hui et de demain dans l'économie numérique** : il a été organisé le Jeudi 18 février 2021, au siège de la Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire (CGECI) l'atelier de restitution du rapport final de l'étude, suivi de sa validation.

- **de la Formulation d'actions de mise en adéquation de la formation et de l'emploi** : dans le but de faciliter l'insertion socio professionnelle des PSH avec l'appui technique de SOCIEUX+ un guide pratique a été élaboré. En attendant des observations de SOCIEUX+, la Synthèse du guide est disponible.

- **du Projet de reconversion professionnelle de 210 militaires à la retraite ou en départ volontaire (BARM)**: le projet est en cours de réalisation, et la convention élaborée a reçu l'avis de non objection de l'AFD. Les activités avec les Partenaires techniques de ce projet et les bénéficiaires ont démarré. La Signature d'une convention cadre de partenariat entre l'Etat et les organisations professionnelles du secteur privé, en matière de promotion d'emploi est en attente de validation. Le projet de convention a été validé en atelier le 02 juillet 2021. Les TDR de la cérémonie de signature de ladite convention sont élaborés.

- **de la mise en place d'un Compendium de Compétences des Seniors**: Il s'agit d'une plate-forme numérique créée pour valoriser les compétences des personnes de plus de 40 ans et des seniors, et faciliter leur mise en relation avec de potentiels employeurs. Ces compétences sont multiples: emploi salarié, consultance, appui-conseil, coaching de jeunes promoteurs.

- de l'élaboration du rapport de synthèse des indicateurs du marché du travail et de la formation professionnelle pour la période 2014-2019 :

Cette activité soumise au financement de la subvention de l'UEMOA à la production des indicateurs du Marché du Travail et de la Formation Professionnelle fait suite à « l'atelier régional de renforcement des capacités des experts des états membres de l'UEMOA dans la production et la diffusion des indicateurs de l'emploi et de la formation professionnelle » tenu du 25 au 28 février 2020 à Ouagadougou (Burkina Faso). A l'issue de cet atelier, une feuille de route déclinant des activités à réaliser a été adoptée. Le plan du rapport et la méthodologie de rédaction ont été adoptés. Les variables du rapport ont été identifiées dans chaque base de données (ENSETE 2013/2014; ENSESI 2016; ERIESI 2017/2018 et ENE 2019). L'élaboration du rapport est en cours avec la construction des syntaxes et la production des tableaux.

- de l'organisation d'un atelier de formation des acteurs du SIMT sur les concepts, normes, méthodes et outils de collecte de données sur le marché du travail et la migration de la main d'œuvre. Cette activité soumise au financement du BIT, s'est tenu en août 2021.

- de l'élaboration d'une note conceptuelle afin de décrire le processus de réalisation de la cartographie de l'emploi. En effet, le PND 2021-2025 a entre autres objectifs le développement de l'industrie nationale pour en faire un moteur de l'économie et un pourvoyeur d'emplois décents. Dans cette optique de création d'emplois décents, le MEPS a souhaité déterminer le nombre d'emplois qui pourraient être générés par la mise en œuvre du PND 2021-2025 ainsi que la répartition de ces emplois et les métiers induits sur le territoire national.

La note conceptuelle de l'activité est disponible et les activités à venir sont (i) la mise en place du cadre de coordination, (ii) le recrutement d'un cabinet de consultants, (iii) la mise en œuvre de l'étude et (iv) la vulgarisation des résultats de la cartographie des emplois, des métiers et des compétences.

- du Cadre de Concertation des Ministres en charge de l'Emploi et de la Formation Professionnelle de l'espace UEMOA (CCMEFP-UEMOA). La participation par visio-conférence, à la 1ère réunion des Experts du 25 au 27 août 2021 ainsi qu'à la deuxième réunion qui s'est tenue du 05 au 07 octobre 2021 à Dakar. Ces réunions qui avaient pour objectif général de préparer la 12ème conférence des Ministres du CCMEFP qui s'est tenu le 08 octobre 2021. Elles ont permis de mener les réflexions sur le thème central « Transformation digitale et formation professionnelle: enjeux et défis pour l'employabilité et l'insertion des jeunes dans l'espace UEMOA ».

- de la Participation à l'atelier de partage portant sur l'état d'avancement des travaux de réalisation de la plateforme de concertation emploi / formation pour le développement des compétences et d'emploi. Au cours de cette rencontre organisée par le BCP-Emploi, une présentation de la mise en place de l'ONEF et des principales réalisations en matière d'observation du marché du travail entre 2016 et 2021 a été faite.

Malgré cet ensemble d'activités réalisées au profit du secteur du travail, il demeure quasiment impossible, à ce stade, de se prononcer sur la portée de leurs effets. En effet, l'Enquête Emploi qui permet d'évaluer les initiatives prises n'a pas pu être réalisée, pour des raisons liées à l'insuffisance des ressources y allouées. Toutefois, il faut reconnaître, que les initiatives prises en matière d'emploi (73% de la programmation annuelle) aurait à n'en point douter contribuer à améliorer la qualité de l'emploi dans notre pays. Pour une meilleure prise en compte de cette enquête-bilan des initiatives, elle a été soumise à la perspicacité du Fonds d'Etudes.

III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

III.1. Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme

Tableau X : Évolution des indicateurs du Programme 2

Indicateurs de performance	Unité	Réalisation			2021	
		2018	2019	2020	Prévision	Réalisation
Objectif Spécifique 1 : Assurer la coordination générale en matière d'Emploi, de Travail et de Protection Sociale						
IP1.1 Proportion d'entités fonctionnelles inspectées	%	12	51	20	60	15
IP1.2 Proportion de diligences des réunions du cabinet accomplies dans le délai	%	-	60	60	65	85
IP1.3 Proportion des requêtes des services et usagers /clients traités par le cabinet	%	-	80	80	85	92
IP1.4 Proportion d'entités fonctionnelles respectant les règles de gestion administrative et financière	%	-	30	-	35	-
Objectif Spécifique 2 : Améliorer la planification et le système de suivi-évaluation des programmes, projets et activités						
IP2.1 Taux de réalisation des activités de projets d'investissement budgétisés	%	XXXX	45	59	35	XXXX
IP2.2 Proportion des activités réalisées dans le délai	%	45	45	46	50	57

Source : *Rapports d'activités des Unités Opérationnelles du Programme*

III.2. Analyse détaillée et explication des résultats (objectifs spécifiques et indicateurs)

Tableau XI : Évolution des indicateurs du Programme 2

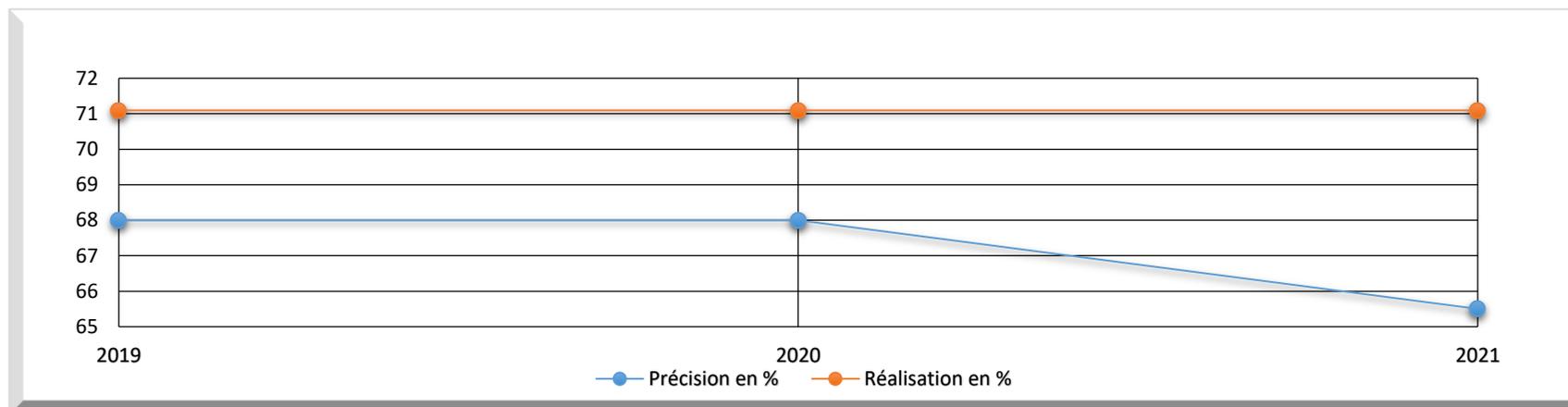
Indicateurs de performance	Unité	Réalisation			2021	
		2018	2019	2020	Prévision	Réalisation
Objectif Spécifique 1 : Assurer la coordination nationale et la promotion de l'Emploi décent						
IP1.1 Taux d'emplois vulnérables	%	73,3	71,1	71,1	65.5	71,1
IP1.2 Taux d'emplois informels	%	88,4	89,2	89,2	85.1	89,2
IP1.3 Taux de sessions du comité emploi organisé	%	100	100	133	100	67
Objectif Spécifique 2 : Améliorer la planification et contribuer à l'évaluation de la mise en œuvre de la politique nationale de l'emploi						
IP2.1 Taux de réalisation des activités du PSD-SIMT	%	-	50	50	80	50
IP2.2 Taux de réalisation des activités du programme Emploi	%	-	80	81,82	100	73
IP2.3 Taux de réalisation de l'enquête Emploi	%	100	80	0	100	0

Source : Rapports d'activités des Unités Opérationnelles du Programme

Objectif spécifique 1 Assurer la coordination nationale et la promotion de l'Emploi décent

Indicateur 1.1 : Taux d'emplois vulnérables

Figure 11 : Taux d'emplois vulnérables

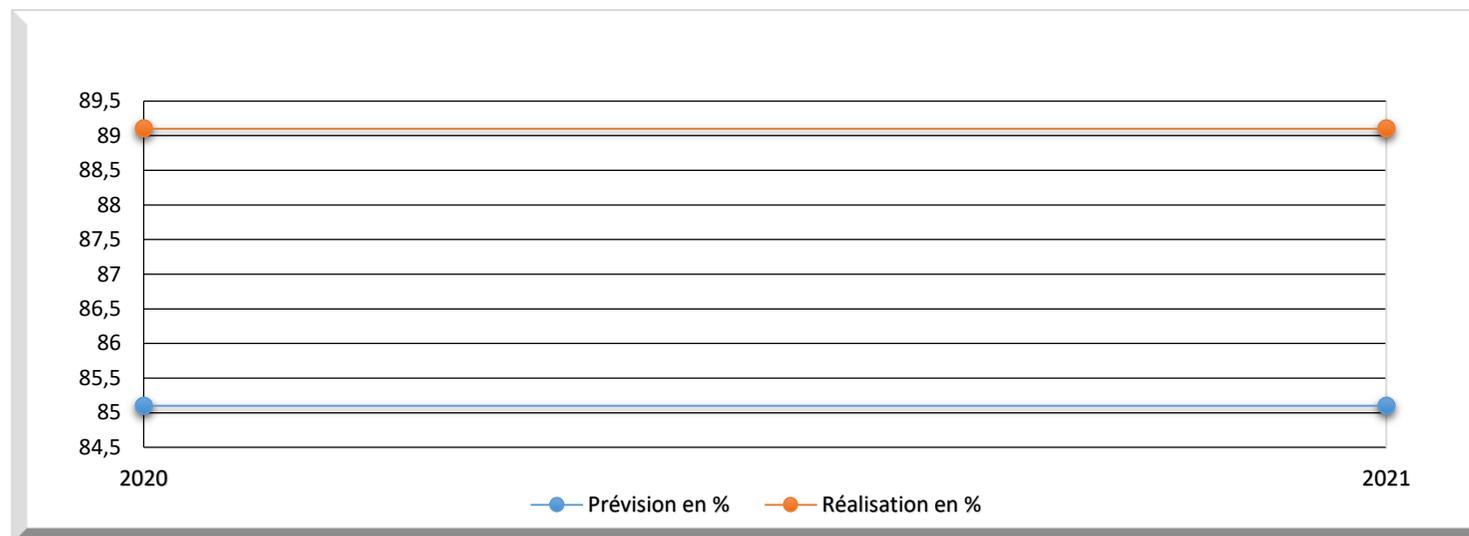


Commentaire/ interprétation des résultats :

Le résultat de 2019 (71,1%) est resté inchangé en 2021 c'est-à-dire (71,1%) alors que la cible s'élevait à 65,5%. En effet, l'Enquête Emploi 2021, qui devrait fixer la nouvelle valeur réelle, n'a pu se réaliser. Des plaidoyers seront faits auprès de l'Etat afin d'obtenir le financement nécessaire à la réalisation de cette enquête qui permettra d'évaluer l'impact réel des mesures mises en œuvre dans le domaine de l'emploi.

Indicateur 1.2 : Taux d'emplois informels

Figure 12 : Taux d'emplois informels

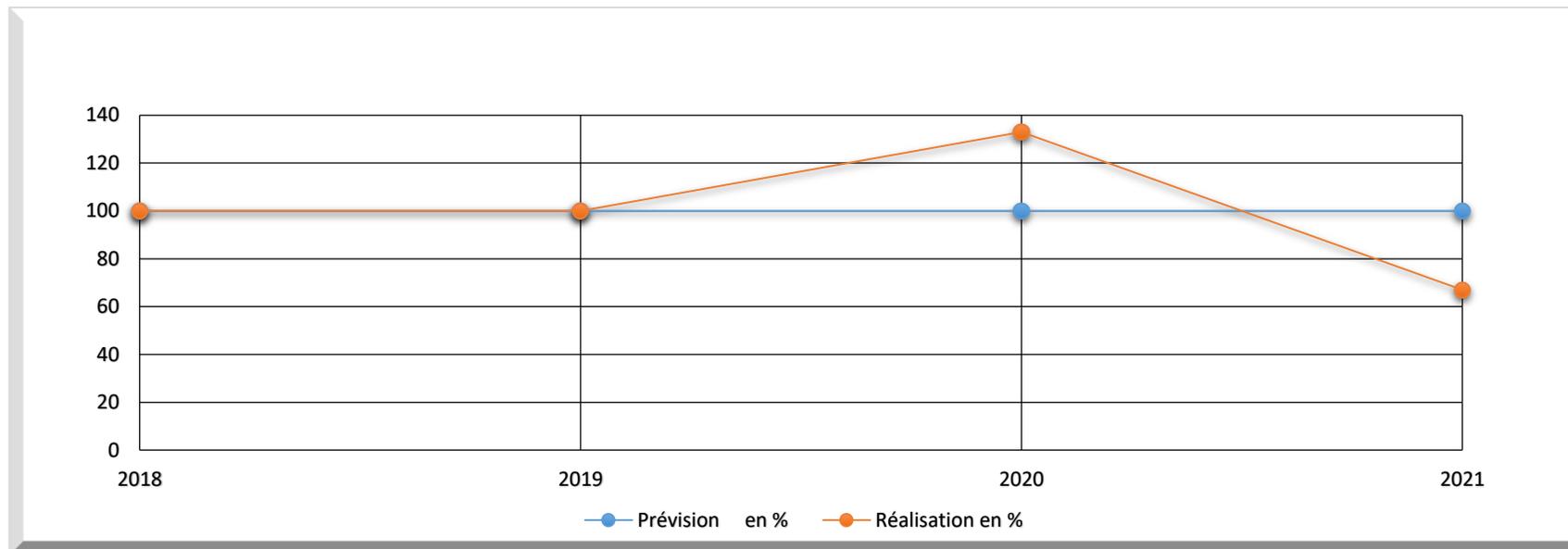


Commentaire/ interprétation des résultats :

Le résultat de 2019 (**89,20%**) est à considérer en 2021 c'est-à-dire (**89,20%**) bien que la cible soit fixée à **85,1%**, car l'Enquête Emploi 2021, qui devrait montrer la valeur réelle de l'indicateur, n'a pas été réalisée. Des plaidoyers seront faits auprès de l'Etat afin d'obtenir le financement nécessaire à la réalisation de cette enquête qui permettra d'évaluer l'impact réel des mesures mises en œuvre dans le domaine de l'emploi.

Indicateur 1.3 : Taux de sessions du comité emploi organisé

Figure 13 : Taux de sessions du comité emploi organisé



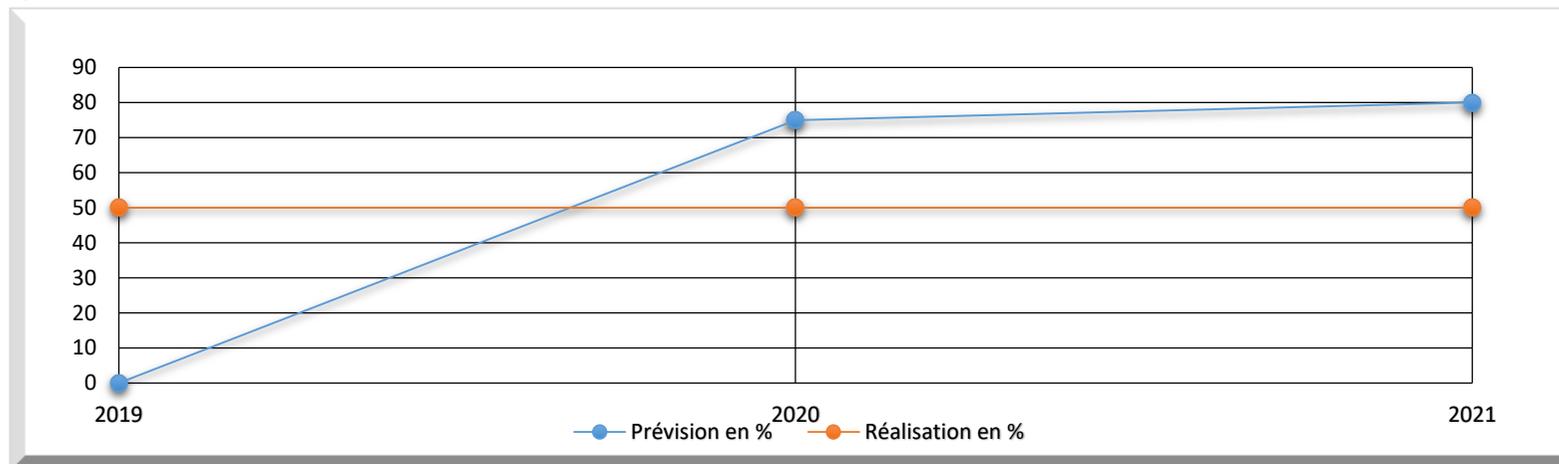
Commentaire/ interprétation des résultats :

La valeur de 133% en 2020 est passée à 67%. En effet, seulement quatre (4) sessions ont pu se tenir sur les six (6) prévues du fait des mesures de restrictions liées à la COVID-19.

Objectif spécifique 2 : Améliorer la planification et contribuer à l'évaluation de la mise en œuvre de la politique nationale de l'emploi

Indicateur 2.1 : Taux de réalisation des activités du PSD-SIMT

Figure 14 : Taux de réalisation des activités du PSD-SIMT

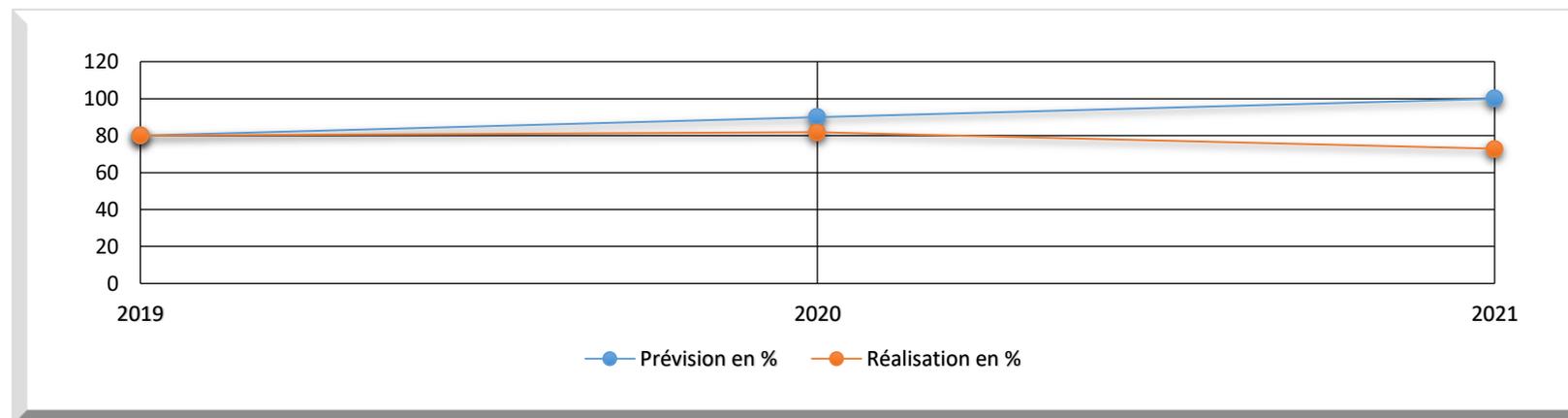


Commentaire/ interprétation des résultats :

La valeur de cet indicateur qui était de **50%** en 2020, est restée la même en 2021 (**50%**) alors qu'elle envisageait atteindre **80%**. Le projet n'a bénéficié d'aucun financement au cours de l'année soumise à l'évaluation.

Indicateur 2.2 : Taux de réalisation des activités du programme Emploi

Figure 15 : Taux de réalisation des activités du programme Emploi

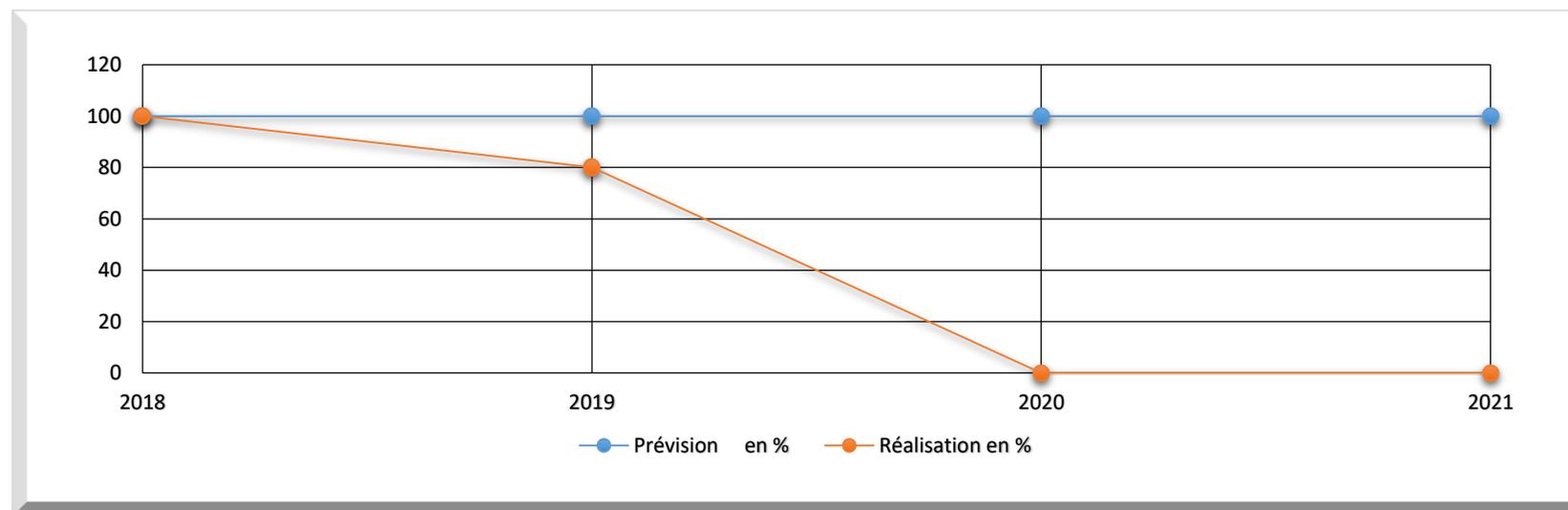


Commentaire/ interprétation des résultats :

Le résultat de **73%** comparativement à la cible de **100%** en 2021 marque la non-atteinte du résultat escompté. Cela s'explique par le fait que la quasi-totalité des activités du programme n'ont bénéficié d'aucun financement en 2021. Pour les années à venir, il sera question d'accroître les partenariats avec les PTFs bilatéraux et multilatéraux dans la recherche de financements des activités du programme.

Indicateur 2.2 : Taux de réalisation de l'enquête Emploi

Figure 16 : Taux de réalisation de l'enquête Emploi



Commentaire/ interprétation des résultats :

Prévue pour être réalisée sur l'année 2021 avec un taux de **100%**, l'enquête n'a pu débuter du fait la non disponibilité du budget alloué. Des plaidoyers seront faits auprès de l'Etat afin d'obtenir le financement nécessaire à la réalisation de cette enquête qui permettra d'évaluer l'impact réel des mesures mises en œuvre dans le domaine de l'emploi.

IV. PERSPECTIVES

IV-1. Leçons Apprises

De l'exercice budgétaire 2021, le programme a pu tirer des leçons dont les plus expressives sont les suivantes :

- L'amenuisement des ressources allouées aux programmes et/ou projets notamment pour les couches vulnérables ne permet pas le financement d'un grand nombre de projets et par conséquent ne permet pas la création d'un plus grand nombre d'emplois ;
- L'opérationnalisation de l'ONEF permettra d'assurer la gouvernance du marché du travail, l'animation et la coordination SIMT ;
- Le renforcement des capacités techniques et matérielles des acteurs clés du système d'information sur le marché du travail facilite la collecte et la transmission des données du marché du travail ;
- La mise à disposition en retard des ressources financières ne permet pas de disposer de données actualisées sur l'emploi et de respecter le caractère annuel de la réalisation des enquêtes emploi.

IV-3- Recommandations

Pour l'obtention des résultats escomptés lors de la mise en œuvre des initiatives du programme, il est recommandé de :

- - Accroître le budget alloué aux programmes et/ou projets notamment pour les couches vulnérables ;
- - Doter la DGE de moyens matériels et roulants pour l'exécution des missions de coordination, de suivi et d'évaluation des programmes à impact emploi ;
- - Respecter le caractère annuel de réalisation des enquêtes sur l'emploi par la mise à disposition à temps des ressources financières.

CONCLUSION

Les réalisations des indicateurs du programme 2 (Emploi) sont des données statistiques obtenues après la réalisation de l'enquête annuelle sur l'emploi. Par manque de financement les enquêtes sur l'Emploi 2020 et 2021 n'ont pu être réalisées. Par conséquent, il est difficile d'estimer les valeurs des indicateurs si l'enquête annuelle n'est pas réalisée. Les valeurs indiquées sont issues la dernière enquête sur l'emploi de 2019.

Par ailleurs, grâce aux mesures incitatives à la création et au maintien des emplois, on dénombre la création de **116 833 emplois formels**, dont **96 302 emplois** créés au titre du secteur privé.

En définitive, l'on note que les actions et activités prévues pour le Programme 2 ont été réalisées à un taux physique de **73%** et à un taux d'exécution financier de **79,57%**.

PARTIE IV : LE PROGRAMME 3 « TRAVAIL »

INTRODUCTION

Madame COULIBALY Bintou, Directrice Générale du Travail assure le présidium du Programme 3 Travail. De manière générale, le programme vise à garantir les conditions d'un travail décent aussi bien dans le secteur public que privé. Pour l'exercice budgétaire 2021, le Programme 3 a évolué dans un contexte qui a vu ses ressources financières se réduire à un moment où les besoins en financements se sont accrus.

Le présent Rapport Annuel de Performance s'articule autour de la présentation générale du Programme, la mise en relief de la performance en relation avec les ressources financières et humaines mises à sa disposition

I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME

I.1. Les objectifs du programme

Le Programme 3 a comme objectif global de *garantir l'accessibilité des populations en âge de travailler à un travail décent*. Le résultat escompté qui s'y rattache est le suivant : *les populations en âge de travailler ont accès à un travail décent*.

I.2. Le financement du programme

La dotation budgétaire accordée au Programme 3 Travail se chiffre à **425 351 649 FCFA** répartie comme suit :

- **60 050 000 FCFA** pour les crédits de Personnels ;
- **210 406 981 FCFA** pour les crédits de Biens et Services ;
- **154 894 668 FCFA** au titre des Investissements.

II. REALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2021

II.1. Exécution du budget

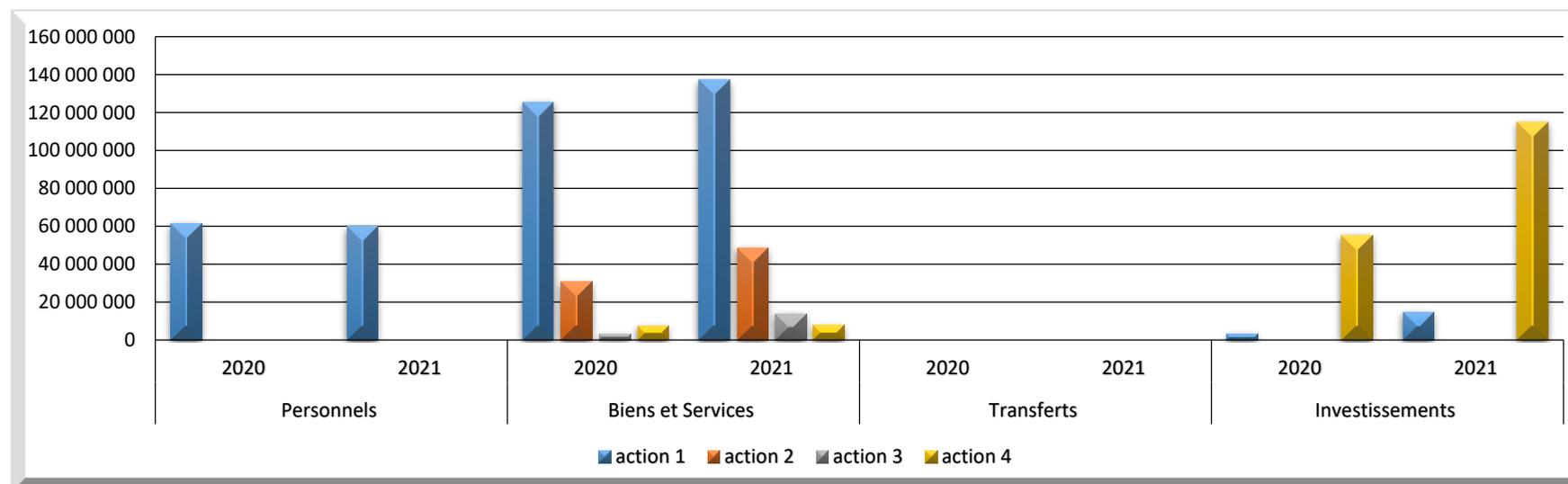
II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

Tableau XII : Exécution financière par action du Programme 3

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissement		Total	
	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021
Action 2215201 - Gouvernance du secteur du travail	61 700 000	60 050 000	125 532 934	137 192 558	0	0	3 496 222	14 801 164	190 729 156	212 043 722
Action 2215202 - Elaboration et suivi de la réglementation du travail	0	0	30 844 269	48 775 640	0	0	0	0	30 844 269	48 775 640
Action 2215203 - Dialogue social	0	0	3 099 847	14 038 784	0	0	0	0	3 099 847	14 038 784
Action 2215204 - Lutte contre le travail des enfants	0	0	7 500 000	7 999 999	0	0	55 217 998	114 997 999	62 717 998	122 997 998

Source : Situation d'exécution issue du SIGOBE au 31 janvier 2022

Figure 17 : Exécution financière par action du Programme 3



Commentaire :

Les réalisations globales par action et par rubrique de dépenses de l'année 2020 (Colonne « **Mandats Pris en Charge** ») se chiffrent à **287 391 270 F CFA** contre celles de **2021 (Ordonnancement)** qui sont à **397 856 144 F CFA**. L'analyse faite aux notes suivantes retrace les résultats concrets obtenus issus des activités menées dans le cadre du Programme 3 Travail.

- **Au niveau de l'Action 1 : Amélioration de la Gouvernance du Secteur Travail**

Sur **238 139 226 F CFA** alloués en 2021 pour le renforcement du dispositif légal et institutionnel du secteur travail, tant au niveau du **Personnel (60 050 000 F CFA)**, des **Biens et Services (138 192 557 F CFA)** qu'au niveau des Investissements (**39 896 669 F CFA**), seulement **212 043 722 F CFA** ont été exécutés, soit un taux d'absorption de **89,04%**. Trois (3) projets de textes ont été finalisés et adoptés par le Gouvernement. Au nombre de ceux-ci, une ordonnance qui modifie le Code du Travail. Concernant la réforme du système statistique, **2 799 979 F CFA** ont été utilisés pour mener les activités. Cette situation est due aux difficultés rencontrées pour les engagements, vu que certaines lignes ne correspondent pas aux besoins exprimés. Il a été mené une opération pilote relative à l'opérationnalisation du nouveau système. Les ressources allouées ne permettent pas de mener les actions majeures du projet de sorte que sa poursuite nécessite la recherche de financement extérieur. La non-utilisation de l'entièreté du budget est liée aux difficultés rencontrées pour l'obtention de la documentation nécessaire. Ce projet en cours depuis plusieurs années n'a permis de réhabiliter et d'équiper que très peu de services en raison de la faiblesse récurrente des dotations.

- **Action 2 : Suivi de la réglementation du travail**

Sur **50 175 641 F CFA**, mis à disposition des services chargés du contrôle de l'application des dispositions légales en matière de travail y compris ceux en charge de la santé et sécurité au travail, **48 775 640 F CFA** ont été exécutés, soit un taux d'absorption de **97,21%**. Cette somme a permis d'effectuer le contrôle des lieux de travail, le règlement des conflits de travail et diverses autres vérifications dans le cadre de l'application des textes en vigueur. Toutefois, la modicité des budgets alloués aux services ne permet pas de contrôler un nombre significatif de lieux de travail et de mener toutes les activités prévues par les missions des services en charge du travail. Il a également été élaboré une stratégie de l'intervention de l'Inspection du travail dans le secteur informel.

- **Action 3 : Promotion du dialogue social**

Sur les **14 038 784 F CFA** alloués au CNDS pour la promotion du dialogue social, la totalité des fonds a été exécutée à **100%** et a permis de faire face aux enjeux du dialogue social qui a pour vocation de garantir un climat social apaisé. Les services d'inspection du travail participent également à la promotion du dialogue social. Les efforts consentis malgré la modicité des budgets ont permis d'éviter 127 grèves sur un total de 268 conflits collectifs déclarés.

- **Action 4 : Renforcement de la lutte contre le travail des enfants**

Sur une dotation globale de **122 997 998 F CFA** allouée pour lutter contre les pires formes de travail des enfants, dont **7 999 999 F CFA** au titre des **Biens et Services** et **114 997 999 F CFA** en **Investissements**, la totalité des fonds a été exécutée à **100%**. Cette exécution a notamment permis d'apporter un appui technique et financier au fonctionnement des comités SOSTECI au niveau départemental, sous-préfectoral et villageois (matériels, connexion internet, dotation en carburant), d'instaurer le SOSTECI dans d'autres localités du pays et des comités de lutte contre le travail des enfants. Des campagnes de sensibilisation ont également été menées dans plusieurs localités.

II.1.2. Suivi des investissements

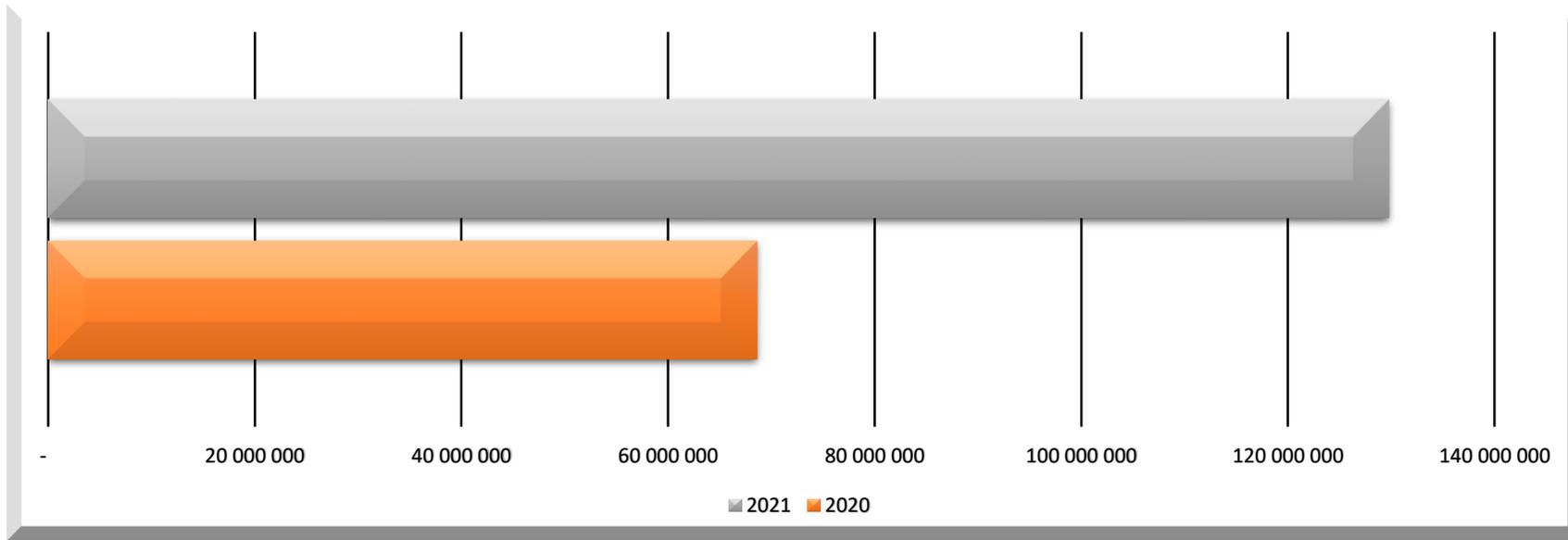
L'exécution de crédits d'investissement du programme est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau XIII : Exécution des Autorisations d'Engagement du Programme 3

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2021	Budget Actuel 2021	Mandat PEC 2021
Projet 1 : Système d'Observation et de Suivi du Travail des Enfants en Côte d'Ivoire (SOSTECI)	2017	2021	2 250 000 000	115 000 000	114 997 999	114 997 999
Sur financement intérieur			2 250 000 000	115 000 000	114 997 999	114 997 999
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Projet 2 : Réhabiliter et équiper les services de l'Administration du Travail	2013		1 882 000 000	40 000 000		
Sur financement intérieur			1 882 000 000	40 000 000	39 896 669	14 801 164
Sur financement extérieur			0	0	39 896 669	14 801 164
Total programme (Budget de l'Etat)			4 132 000 000	155 000 000	154 894 668	129 799 163
Total sur financement intérieur			4 132 000 000	155 000 000	154 894 668	129 799 163
Total sur financement extérieur			0	0	0	0

Source : Situation d'exécution issue du SIGOBE au 31 janvier 2022

Figure 18 : Exécution des Projets du Programme 3

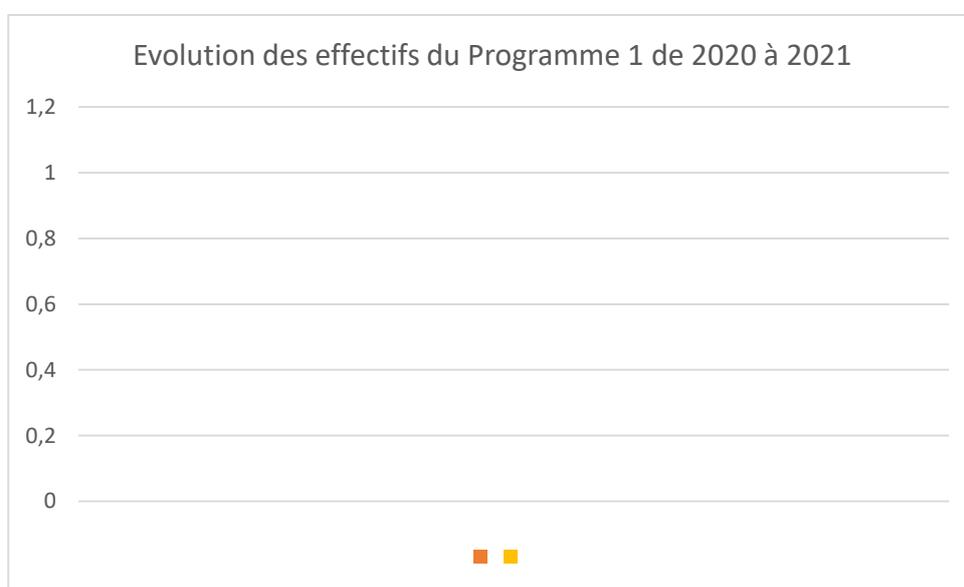


II.2. Évolution des effectifs

Tableau XIV : Exécution des prévisions d'effectifs du Programme 3

	Effectif (2020)	Effectif (2021)				
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	Total fin d'année
Catégorie A						
Catégorie B						
Catégorie C						
Catégorie D						
Non Fonctionnaires						
TOTAL						

Source :



II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

En matière d'amélioration de la gouvernance du secteur du travail et de promotion du travail décent, les actions menées ont trait à l'élaboration de textes législatifs et réglementaires en matière de travail, à la poursuite de la réhabilitation et de l'équipement des services en charge du travail, à la poursuite de la réforme du système statistique des services en charge du travail, à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une stratégie d'intervention de l'Inspection du Travail dans la cacaoculture, à la formation des agents techniques, au contrôle de lieux de travail et au règlement des conflits individuels et collectifs de travail.

Au titre des textes législatifs et réglementaires, le programme a enregistré l'adoption par le gouvernement d'un projet d'ordonnance portant révision du Code du Travail, un projet de décret fixant les modalités de mise en œuvre du télétravail pour les travailleurs régis par le code du travail et un projet de décret relatif à la protection de la femme enceinte au travail.

Au titre de la réhabilitation et équipement des services, l'Inspection du Travail de Marcory a été entièrement réhabilitée et cinq autres services ont été partiellement équipés.

Ces niveaux de réhabilitation et d'équipement ont permis de satisfaire certaines requêtes des usagers.

Au titre de la Réforme des statistiques des services en charge du travail, l'opérationnalisation du système a été testée à travers une opération pilote articulée en trois (3) phases que sont : la collecte des données, le traitement des données et la validation du rapport en atelier.

Ces activités ont permis de tester les outils et de faire des ajustements nécessaires en vue de la mise en œuvre du système.

Au titre de l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie d'intervention de l'Inspection du Travail dans la cacaoculture, la DGT, en collaboration avec le Bureau International du Travail (BIT), a initié l'élaboration d'un plan stratégique d'intervention de l'Inspection du Travail dans la cacaoculture. Ce plan stratégique qui s'articule autour de 3 axes (intervention de contrôle, intervention de communication et intervention systémique et politique) s'inscrit dans le cadre du Plan d'Action National de lutte contre la traite, l'exploitation et le travail des enfants (PAN 2019-2021), notamment en son axe stratégique AS 1.2.3.1 intitulé « Renforcer les capacités techniques et opérationnelles de l'Inspection du Travail et de l'Inspection de la Sécurité et Santé au Travail ». Sa phase d'opérationnalisation pilote réalisée dans la région de la Nawa a consisté à faire des contrôles dans des exploitations cacaoyères et faire de la sensibilisation à travers divers supports.

L'activité de contrôle a permis la conduite de 56 contrôles dans les exploitations de cacao du 8 au 12 novembre 2021. A cette occasion, aucun cas de travail des enfants n'a été constaté mais plutôt des infractions aux règles de sécurité et santé au travail et de protection sociale. La suite du processus, prévue en 2022, comprendra une contre-visite dans les mêmes exploitations de cacao, une phase de communication et une phase de réforme.

Au titre de la Formation des agents techniques, les Inspecteurs du Travail et les Médecins Inspecteurs du Travail ont bénéficié d'un renforcement de capacités sur les règles de protection des travailleurs en période de pandémie.

Au titre des Contrôles des lieux de travail, les statistiques mettre en exergue la réalisation de 3177 contrôles des lieux de travail, dont 1783 contrôles ordinaires et 1394 contrôles effectués dans le cadre de l'opération pilote de réforme des statistiques du travail. Ces contrôles ont eu pour impact l'amélioration des conditions de travail des populations.

Au titre du règlement des conflits sociaux, l'on note le traitement de 11 831 conflits individuels déclarés et 268 conflits collectifs (grèves) déclarés, qui ont contribué à la préservation de la paix sociale.

En matière de promotion de la santé et sécurité au travail, il a été procédé à des consultations de santé et de sécurité au travail en direction des employeurs et des travailleurs, au contrôle des lieux de travail, à l'installation et au suivi du fonctionnement des comités de santé et de sécurité au travail et à l'agrément pour le contrôle des installations électriques, des machines dangereuses et de leurs dispositifs de protection en milieu de travail.

Concernant la consultation en santé et sécurité au travail, l'on enregistre le traitement de 48 dossiers et 15 en cours de traitement.

La conduite de ces consultations a permis une meilleure prise en charge des travailleurs victimes de pathologies en lien avec le travail et d'informer les partenaires sociaux sur leurs préoccupations en matière de sécurité et de santé au travail.

Au niveau des Contrôles des lieux de travail, 130 contrôles effectués ont permis d'améliorer les conditions de travail des populations, notamment sur les questions de santé et sécurité au travail.

L'Installation et suivi du fonctionnement des Comités de Santé et Sécurité au Travail permet en 2021 de disposer de 177 entreprises ayant un Comité de Santé et Sécurité au Travail (CSST) et de 68 entreprises ont transmis les procès-verbaux de réunions du CSST. Ce suivi des Comités de Santé et Sécurité au Travail a permis de prévenir les accidents du travail et les maladies professionnelles.

S'agissant de la Délivrance d'agrément, un arrêté relatif au contrôle des installations électriques, des machines dangereuses et de leurs dispositifs de protection en milieu de travail a été pris. La délivrance de ces agréments permet de s'assurer de la capacité des entreprises qui les sollicitent à effectuer le contrôle et ainsi réduire les cas d'accidents du travail et de maladies professionnelles.

En matière de lutte contre le travail des enfants, les activités réalisées au titre du renforcement des capacités des acteurs ont porté sur la fonctionnalité du logiciel de gestion de la base de données, la formation de 37 inspecteurs de travail, coordonnateurs régionaux et la sensibilisation de plus de 4500 personnes sur les dangers liés au travail des enfants.

Relativement à l'extension du SOSTECI à l'ensemble du territoire national, l'on note la création d'un comité départemental SOSTECI à Buyo et la Sous-préfecture de Dapéoua, 61 comités villageois à Soubré, la signature de 23

arrêtés préfectoraux de création de comités à Soubré, la redynamisation de 36 comités villageois des sous-préfectures de Grand-zattry et M'batto et l'acquisition de 19 motos destinées à l'équipement des Unités Opérationnelles. Ce mécanisme, en retour, a favorisé l'identification de 838 enfants à risque dont 344 à Grand-zattry et 494 à M'batto.

En matière de promotion du Dialogue Social et du maintien de la paix sociale, plusieurs activités ont été menées au nombre desquelles la formation des partenaires sociaux sur les mécanismes du dialogue social, la prévention et le règlement des conflits majeurs, la production d'avis en cas de licenciements collectifs pour motif économique.

Au titre de la formation des partenaires sociaux, les modules dont ils ont bénéficié portent sur les thématiques ci-après :

- convention n°190 et la recommandation n°206 de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), relatives à la violence et aux harcèlements dans le monde du travail ;
- réforme des régimes de retraite et la retraite complémentaire par capitalisation au profit des fonctionnaires et agents de l'Etat.

Au titre de la prévention et le règlement des conflits majeurs, quatre (4) conflits majeurs ont été réglés.

S'agissant des avis sur les licenciements collectifs pour motif économique, le CNDS a traité 213 dossiers sur 221 enregistrés. Ce traitement donne les résultats suivants : 174 avis favorables au licenciement, 39 avis défavorables au licenciement, 2 procédures annulées et 6 dossiers en instance. L'implication du Conseil National du Dialogue Social a permis de mieux protéger les travailleurs dans les procédures de licenciement pour motif économique.

Pour ce qui concerne la tenue de discussions tripartites, l'on note des discussions pour la finalisation des projets de textes législatifs et réglementaires. Quatre (4) séances de la Commission Consultative du Travail (CCT) ont permis de finaliser les projets de textes ci-après :

- projet d'ordonnance modifiant le Code du Travail ;
- projet de décret fixant les modalités de mise en œuvre du télétravail pour les travailleurs régis par le Code du Travail ;
- projet de décret relatif à la protection des femmes enceintes au travail ;
- projet de décret fixant le régime juridique de la médaille d'honneur du travail ;
- projet d'ordonnance portant création, attributions, organisation et fonctionnement du Fonds pour l'insertion des personnes en situation de handicap.

En outre, d'autres discussions sur la ratification d'instruments internationaux du travail, les rapports de la Côte d'Ivoire à l'OIT et la participation de la Côte d'Ivoire à la Conférence Internationale du Travail (CIT) : 5 séances du Comité Consultatif Tripartite sur les Normes Internationales du Travail (CCTNIT) tenues.

Relativement au suivi des cahiers de revendications des centrales syndicales, l'en pourrait relever qu'au cours de l'édition 2021 de la Fête du Travail, les Centrales syndicales ont transmis leurs cahiers de revendications à Monsieur le Premier Ministre. Sur la base desdits documents, la Direction Générale du Travail, chargée du suivi du traitement, a procédé au recoupement des revendications et élaboré deux (2) matrices que sont :

- la matrice des revendications générales renfermant quatre cent soixante-onze (471) revendications. Ces revendications d'ordre général ont été classées en vingt-trois (23) thématiques ;
- la matrice des cas particuliers comprenant trente-six (36) cas particuliers.

Ces matrices ont été transmises, dès juin 2021, à trois (3) Institutions, trente-cinq (35) Ministères et Secrétariats d'Etat, un (1) Etablissement Public et deux (2) organisations patronales ayant compétence pour leur traitement.

Dans le cadre du suivi du traitement des revendications, des points focaux ont été désignés pour interagir régulièrement avec la DGT. Les matrices renseignées ont été transmises aux Centrales syndicales pour observations avant les réunions avec le Ministre de l'Emploi et de la Protection.

Au regard du développement ci-dessus, l'on pourrait affirmer, sans ambages, que les résultats annuels ont été atteints. L'atteinte des cibles, au nombre de 7 sur un total de 11, soit 63,64% est révéatrice des succès enregistré dans le programme 3 (Travail). La réalisation clé qui porte sur l'observation par les entreprises privées des conditions d'un travail décent (40%) sur une cible annuelle attendue de 40% constitue une illustration parfaite de l'obtention des résultats d'effet escompté. Toutefois, il faut veiller à ce que la courbe des résultats d'effet soit ascendante. Pour ce faire,

l'inscription d'un nouvel axe stratégique dans le PAP, prenant en compte les interventions des inspecteurs du travail dans les unités de production informelles doit constituer une priorité.

III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

III.1. Analyse détaillée et explication des résultats (objectifs spécifiques et indicateurs)

Tableau XV : Évolution des indicateurs du Programme 3

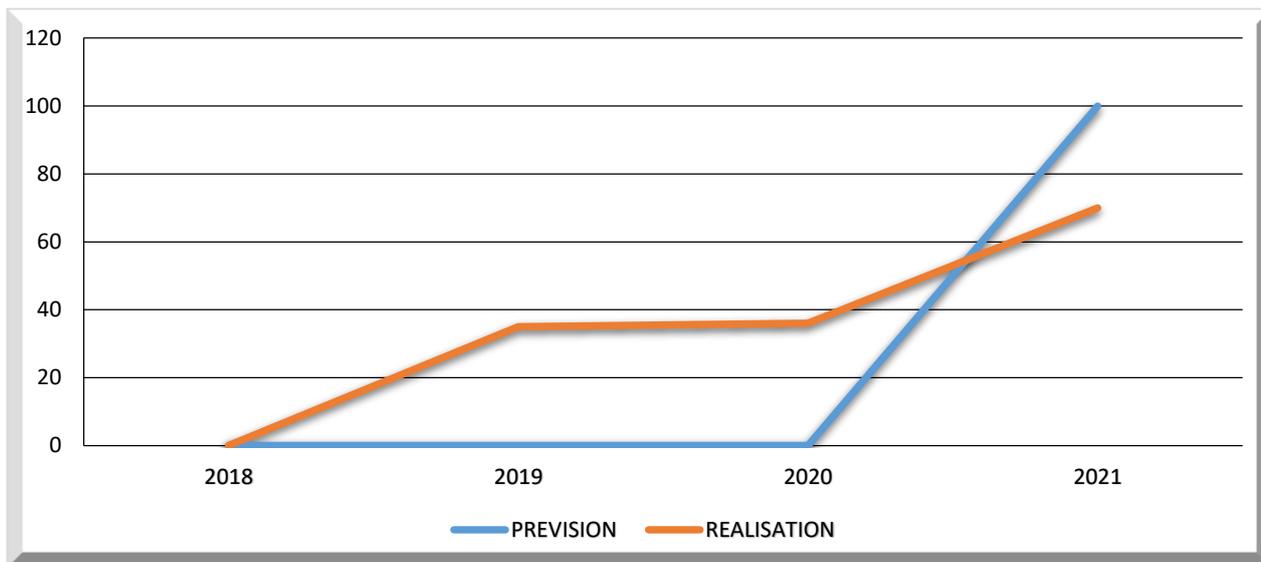
Indicateurs de performance	Unité	Réalisation			2021	
		2018	2019	2020	Prévision	Réalisation
Objectif Spécifique 1 : Améliorer la gouvernance du secteur du Travail						
IP1.1 Taux de réalisation des activités	%	-	35	36	100	70
Objectif Spécifique 2 : Promouvoir le respect des normes d'un travail décent dans les entreprises						
IP2.1 Proportion des entreprises inspectées	%	44	50	92	30	60
IP2.2 Proportion des entreprises en conformité avec les textes en vigueur	%	-	-	-	-	-
IP2.3 Taux de dossiers de conflits individuels traités	%	-	-	96,36	97	90,81
IP2.4 Taux de grèves évitées (conflits collectifs)	%	-	-	64,52	67	67
IP2.5 Taux de dossiers de consultations de santé et de sécurité au travail (SST) traités	%	-	-	71,66	75	71,69
IP2.6 Proportion des entreprises du secteur privé formel observant les règles d'hygiène, de santé et de sécurité au travail	%	-	20	35	40	40
IP2.7 Proportion des entreprises disposant d'un Comité de Sécurité et de Santé au Travail (CSST)	%	-	-	14,87	25	40
Objectif Spécifique 3 : Renforcer la lutte contre le travail des enfants						
IP2.1 Proportion des DR et DD disposant d'une Cellule fonctionnelle chargée de la lutte contre les pires formes de travail des enfants	%	-	-	16,66	16,66	16,66
IP3.1 Proportion des départements disposant d'un Système d'Observation et de Suivi du Travail des enfants en CI (SOSTECI) fonctionnel	%	-	-	8,33	-	9,25
IP3.2 Pourcentage d'enfants de 5 à 13 ans retirés du travail des enfants	%	-	-	-	-	-
Objectif Spécifique 4 : Promouvoir le dialogue social						
IP4.1 Taux des partenaires sociaux formés sur le dialogue social	%	-	84,37	100	100	100
IP4.2 Proportion des conflits collectifs majeurs réglés	%	-	85,71	60	100	50

Source : Rapports d'activités des Unités Opérationnelles du Programme

Objectif spécifique 1 Améliorer la gouvernance du secteur du Travail

Indicateur 1.1 : Taux de réalisation des activités

Figure 19 : Taux de réalisation des activités



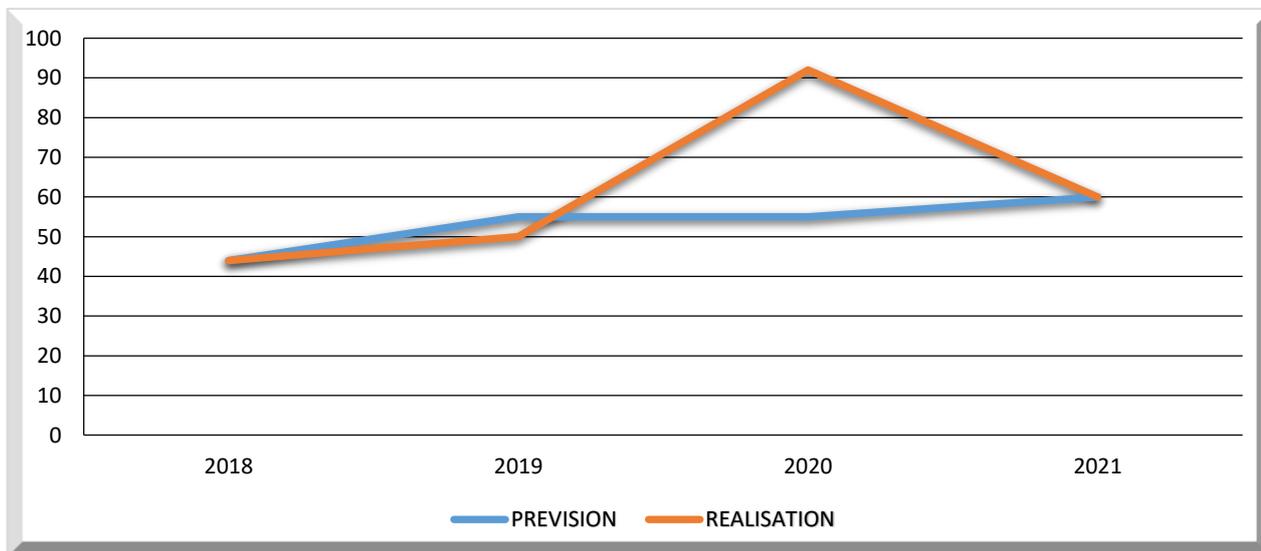
Commentaire/ interprétation des résultats :

La non-réalisation de certaines activités est due au défaut de financement. En effet, pour certaines activités, un appui extérieur était nécessaire. Il n'a cependant pas pu être obtenu. A cela s'ajoute le plafonnement du budget de l'Etat.

Objectif spécifique 2 : Promouvoir le respect des normes d'un travail décent dans les entreprises

Indicateur 2.1 : Proportion des entreprises inspectées

Figure 20 : Proportion des entreprises inspectées



Commentaire/ interprétation des résultats :

En 2020, le taux prévisionnel de 55% d'entreprises à contrôler a largement été dépassé pour atteindre 92% en raison des inspections supplémentaires auxquelles il a fallu procéder dans le cadre de la lutte contre la pandémie de Covid-19.

En effet, le contrôle strict des lieux de travail a concerné **1 900 entreprises** et unités de l'économie informelle, **3 500 visites** ont porté sur la sensibilisation au respect des gestes barrières et des règles de santé et sécurité au travail et sur une organisation plus adaptée du travail au contexte de la pandémie de Covid-19.

En 2021, les services ont procédé au contrôle strict des lieux de travail. Ainsi, **3 177 contrôles** ont été effectués avec un taux de réalisation de **60%**, conformément aux moyens financiers mis à la disposition desdits services.

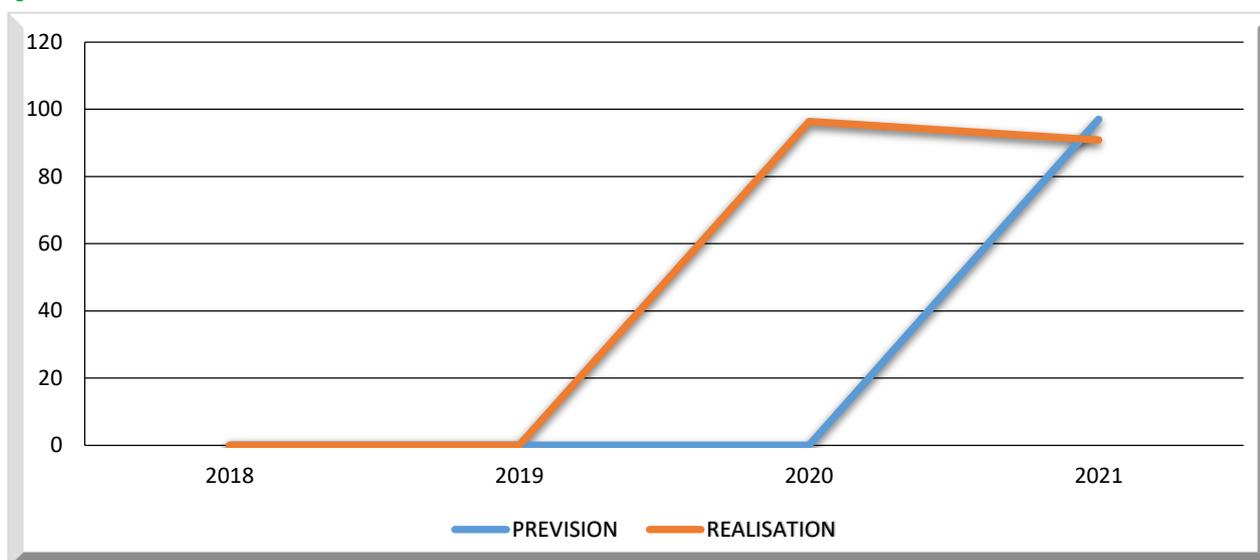
Indicateur 2.2 : Proportion des entreprises en conformité avec les textes en vigueur

Commentaire/ interprétation des résultats :

Cet indicateur ne fait pas partie des indicateurs retenus pour l'exécution du budget 2021.

Indicateur 2.3 : Taux de dossiers de conflits individuels traités

Figure 21 : Taux de dossiers de conflits individuels traités

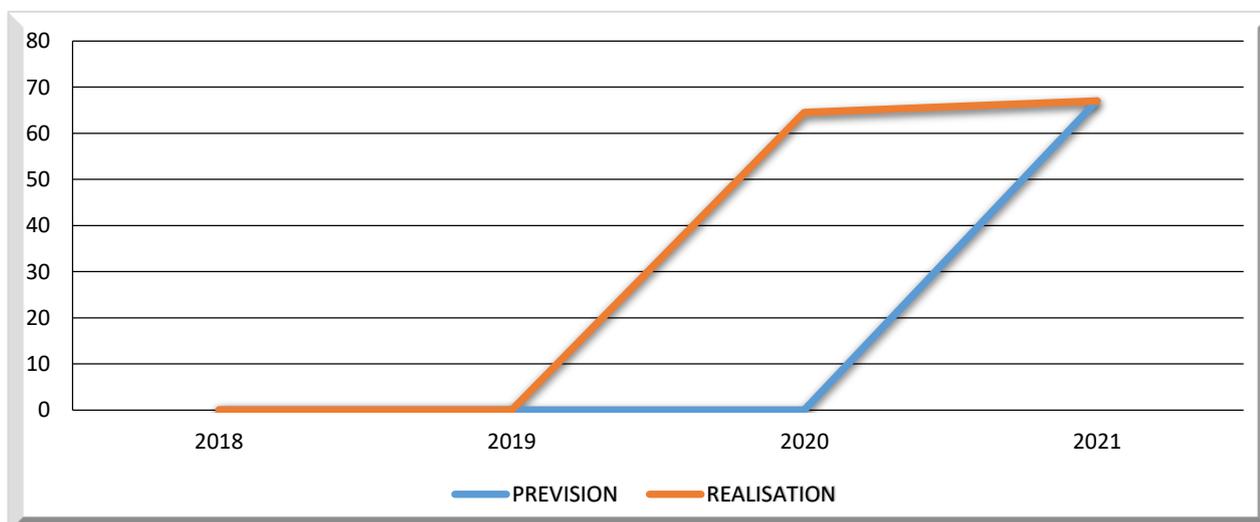


Commentaire/ interprétation des résultats:

Le règlement des conflits individuels est l'une des principales activités des services d'Inspection du Travail. Le taux de **97%** n'a pas été atteint car après la saisine des services, de nombreux usagers se sont désistés, retirant ainsi à l'administration la possibilité de régler des dossiers enregistrés.

Indicateur 2.4 : Taux de grèves évitées (conflits collectifs)

Figure 22 : Taux de grèves évitées

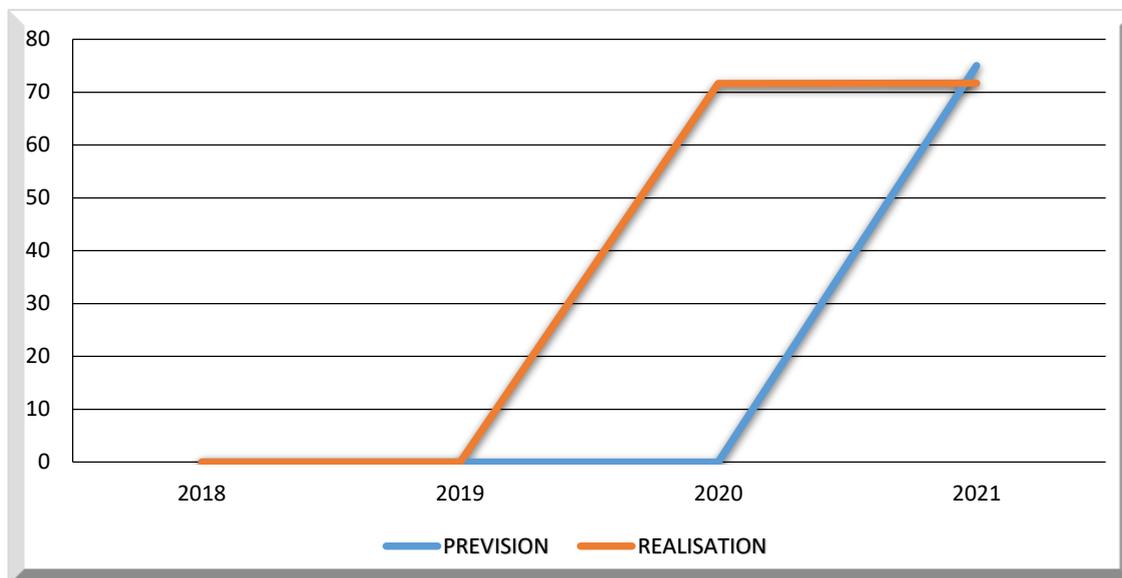


Commentaire/ interprétation des résultats :

L'objectif escompté a été atteint (67% de grèves évitées). De plus, le taux de grèves évitées en 2021 est supérieur à celui de 2020, marquant ainsi une amélioration.

Indicateur 2.5 : Proportion de dossiers de consultations de santé et de sécurité au travail (SST) finalisés

Figure 23 : Proportion de dossiers de consultations SST finalisés



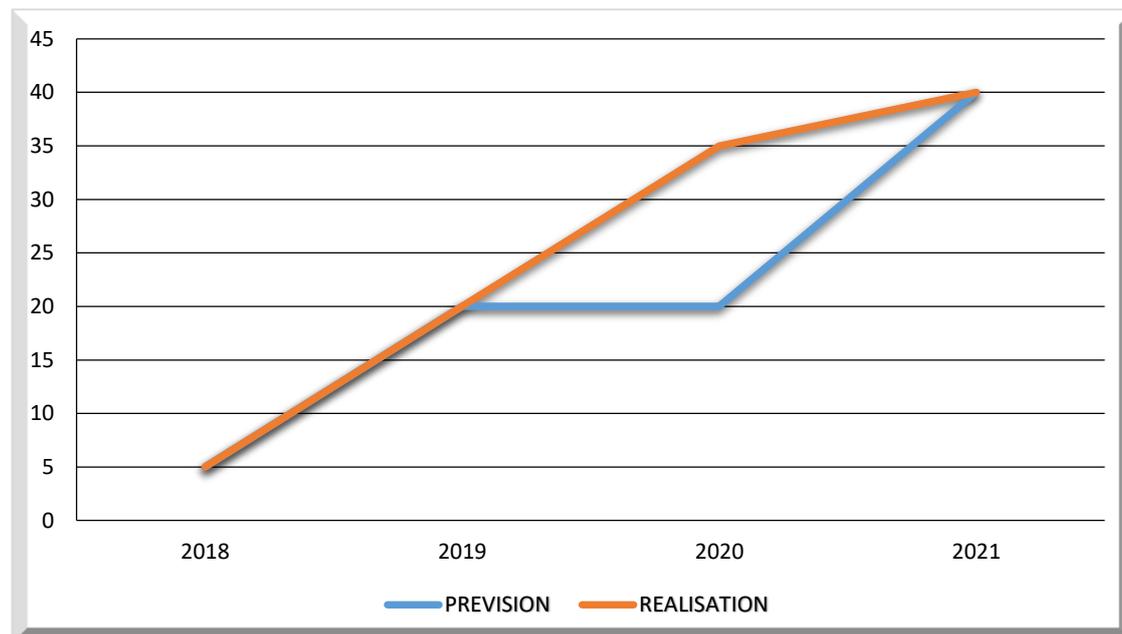
Commentaire/ interprétation des résultats :

Dans le cadre de l'accompagnement des partenaires sociaux (employeurs et travailleurs) pour répondre à leurs préoccupations en matière de sécurité et de santé au travail, 53 dossiers ont été ouverts. 38 de ces dossiers ont été finalisés et 15 sont en cours de traitement, soit un taux de réalisation de **71,69%** contre **75%** prévu.

Cet écart se justifie par le fait que les examens complémentaires et rapports spécialisés requis pour la finalisation des dossiers, ne sont pas encore disponibles.

Indicateur 2.6 : Proportion des entreprises du secteur privé formel inspectées, observant les règles d'hygiène, de santé et de sécurité au travail

Figure 24 : Proportion des entreprises du secteur formel inspectées, observant les règles HSST



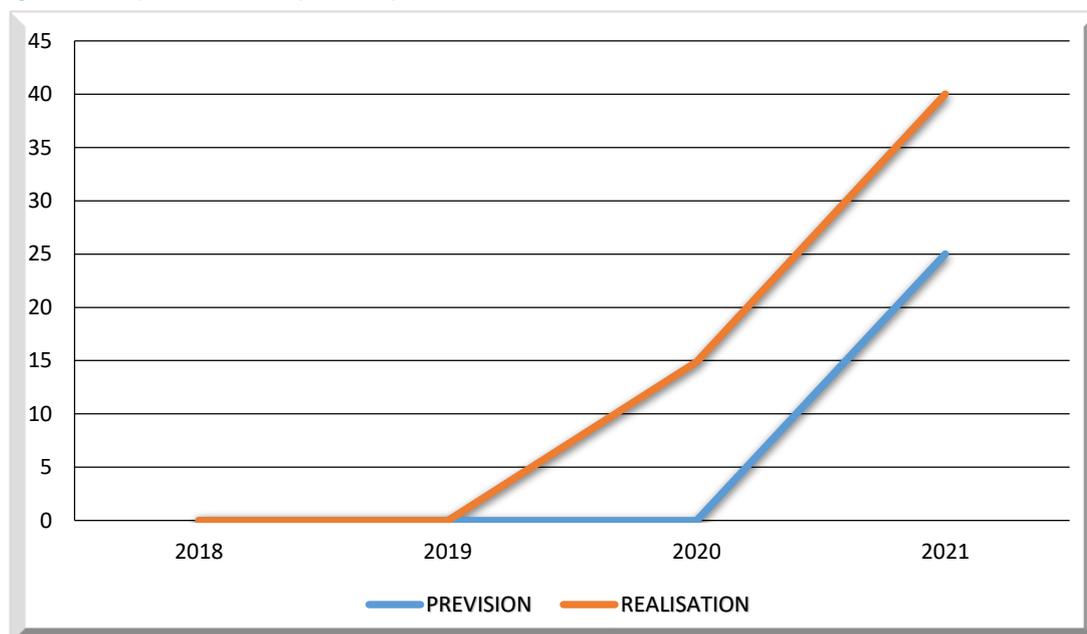
Commentaire/ interprétation des résultats :

Le taux des entreprises du secteur privé formel observant les règles d'hygiène, de santé et sécurité au travail a connu une progression de 2019 à 2021 (**20% - 40%**), soit une évolution de **20%**. Ce qui s'explique par l'intensification des inspections à partir de 2019 et des campagnes de sensibilisation dans les entreprises en 2020 en application de la politique du Gouvernement visant à minimiser la propagation de la pandémie de la Covid-19.

Entre 2020 et 2021, il y a une lente progression de **5%** des entreprises inspectées, observant les règles. Ce relâchement dans l'observance des règles d'hygiène peut s'expliquer par le recul relatif de la pandémie favorisée par la campagne vaccination de la population initiée par l'État. En outre l'on a noté une baisse de l'appui institutionnel et des partenaires sociaux à accompagner la Direction dans la réalisation des visites et inspections des lieux de travail.

Indicateur 2.7 : Proportion des entreprises disposant d'un Comité de Sécurité et de Santé au Travail (CSST)

Figure 25 : Proportion des entreprises disposant d'un CSST



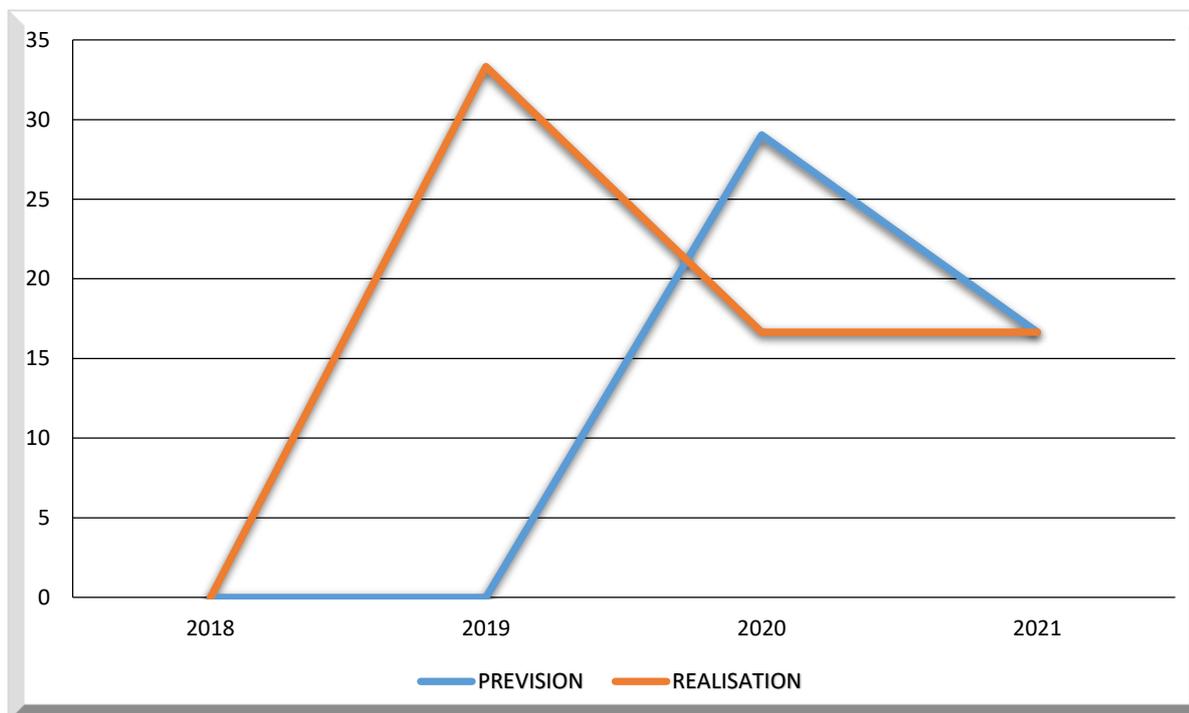
Commentaire/ interprétation des résultats :

Cette activité est une nouvelle activité programmée à partir de 2021 et prévoyait l'atteinte d'une cible de **40%** des entreprises à disposer d'un comité de santé et sécurité au travail. Cette cible a été atteinte d'autant plus les **40%** des entreprises visitées ont vu leurs comités SST installés sous la supervision des médecins inspecteurs.

Objectif spécifique 3 : Renforcer la lutte contre le travail des enfants

Indicateur 3.1 : Proportion des DR et DD disposant d'une Cellule fonctionnelle chargée de la lutte contre les pires formes de travail des enfants

Figure 26 : Proportion DR DD disposant d'une cellule fonctionnelle de lutte contre les pires formes de travail des enfants



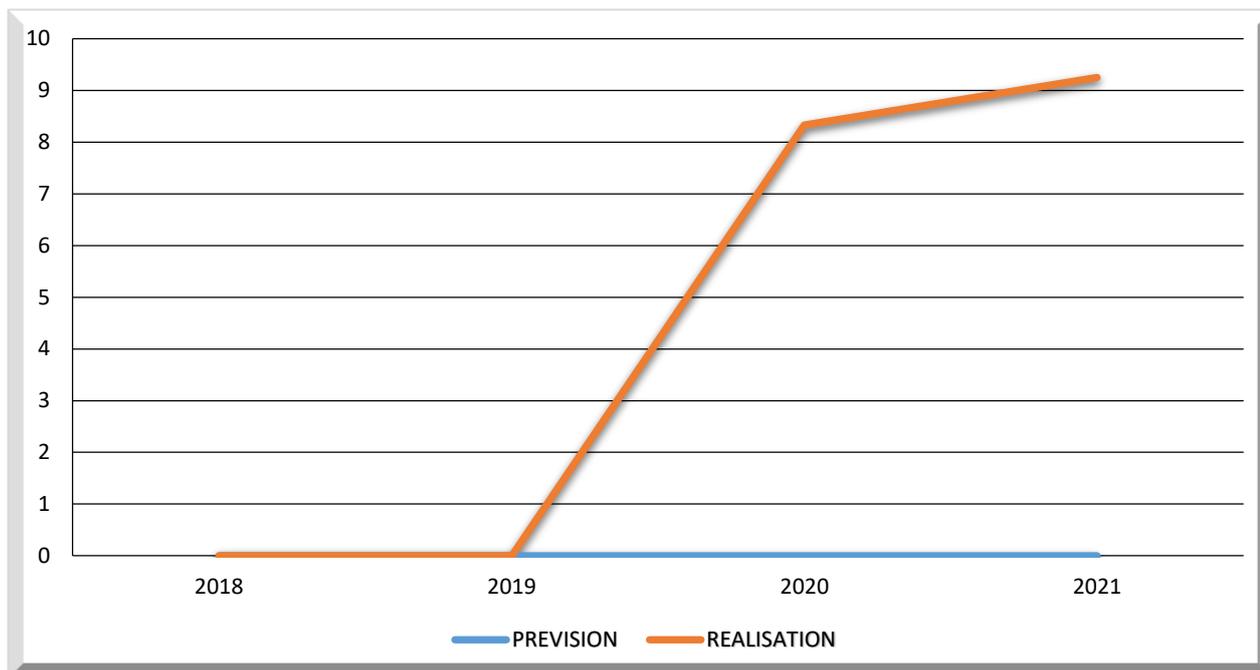
Commentaire/ interprétation des résultats :

A la date du 31 Décembre 2021, **16, 66 %** des structures de lutte contre le travail des enfants (DR et DD en charge du Travail ou de la Protection Sociale) disposent d'une Cellule fonctionnelle chargée de la lutte contre les pires formes de Travail des enfants. Ce taux est resté le même contre un taux prévu de **45,16%** en 2021 représentant la couverture de 5 nouveaux départements dans le cadre de l'extension du mécanisme.

La faible dotation budgétaire en début d'exercice 2021 et la mobilité des acteurs des comités SOSTECI dans les localités cibles du projet sont les raisons fondamentales qui pourraient expliquer la baisse des taux de réalisations prévus et la non-atteinte des objectifs. Etant donné que le mécanisme se déploie au fur et à mesure dans les localités avec comme acteurs de terrain, les fonctionnaires d'autres départements ministériels qui composent le Comité de pilotage et les référents locaux, leur mobilité entrave aussi bien la poursuite des activités que le renforcement de leurs capacités matérielles et financières.

Indicateur 3.2 : Proportion des départements disposant d'un Système d'Observation et de Suivi du Travail des enfants en CI (SOSTECI) fonctionnel

Figure 27 : Proportion de départements disposant d'un SOSTECI fonctionnel



Commentaire/ interprétation des résultats :

Pour la proportion des départements disposant d'un Système d'Observation et de Suivi du Travail des Enfants en Côte d'Ivoire (SOSTECI) fonctionnelle, le taux de **9,25%** est enregistré en 2021, représentant ainsi l'extension du SOSTECI dans un nouveau département Buyo contre 5 départements en prévision.

La faible dotation budgétaire en début d'exercice 2021 et la mobilité des acteurs des comités SOSTECI dans les localités cibles du projet sont les raisons fondamentales qui pourraient expliquer la baisse des taux de réalisations prévus et la non-atteinte des objectifs. Etant donné que le mécanisme se déploie au fur et à mesure dans les localités avec comme acteurs de terrain, les fonctionnaires d'autres départements ministériels qui composent le Comité de pilotage et les référents locaux, leur mobilité entrave aussi bien la poursuite des activités que le renforcement de leurs capacités matérielles et financières.

Indicateur 3.3 : Pourcentage d'enfants de 5 à 13 ans retirés du travail des enfants

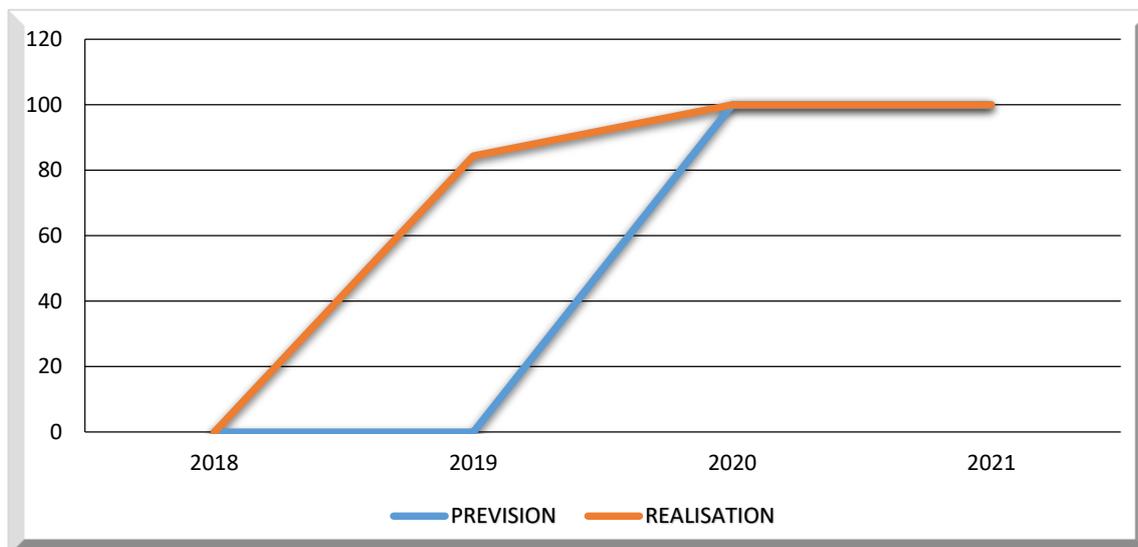
Commentaire/ interprétation des résultats :

Indicateur inopérant car l'étude n'a pas été menée. Il a été remplacé par d'autres indicateurs relatifs à la création de cellules et de comités de lutte contre le travail des enfants dans les sous-préfectures et les villages.

Objectif spécifique 4 : Promouvoir le dialogue social

Indicateur 4.1 : Taux des partenaires sociaux formés sur le dialogue social

Figure 28 : Taux de partenaires sociaux formés sur le dialogue social

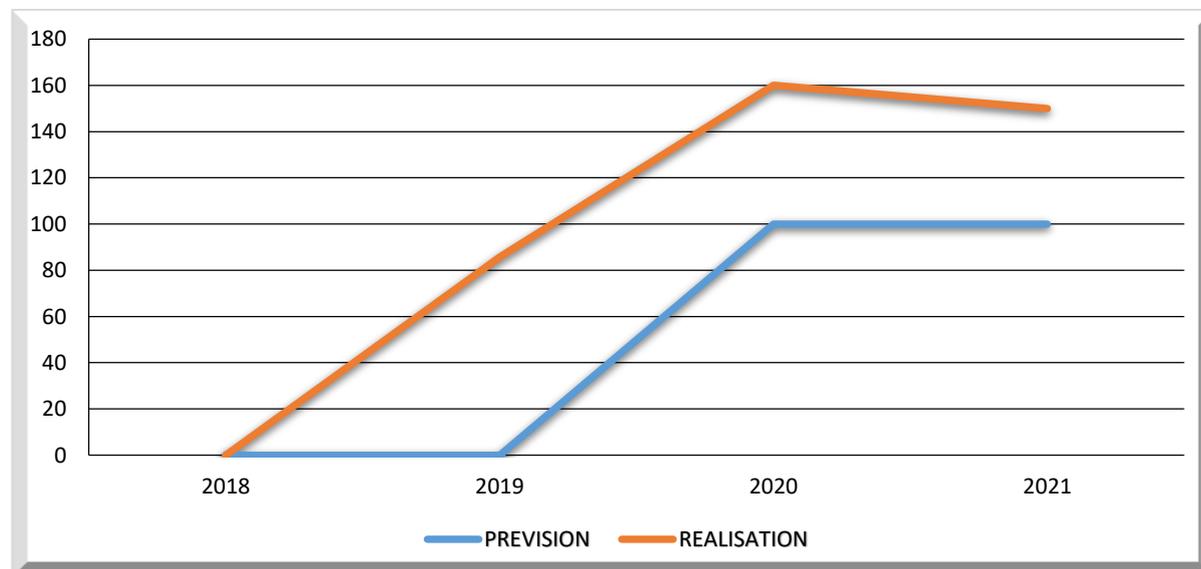


Commentaire/ interprétation des résultats :

Le Conseil National du Dialogue Social (CNDS) avait pour objectif en 2021, de former 80 Partenaires Sociaux aux techniques de négociations collectives, soit une prévision de **100%**. Cet objectif a été atteint et notre institution poursuivra et améliorera cette dynamique au cours des années à venir.

Indicateur 4.2 : Proportion des conflits collectifs majeurs réglés

Figure 29 : Proportion de conflits majeurs réglés



Commentaire/ interprétation des résultats

Dans le cadre du règlement des conflits majeurs, le CNDS a enregistré 8 conflits et a réglé définitivement 4 soit 50%. Les autres dossiers sont en cours de traitement.

IV. PERSPECTIVES

IV.1. Leçons apprises

Le programme Travail, fort de l'expérience acquise, voudrait pouvoir tenir compte des leçons ci-après dans la conduite des initiatives susceptibles d'aboutir à des résultats escomptés :

- la nécessité de renforcer les capacités des acteurs sur l'utilisation du SIGOBE ;
- la nécessité de doter les services de moyens conséquents en vue de l'atteinte des objectifs

IV.2. Recommandations

La principale recommandation formulée porte sur l'octroi d'une enveloppe budgétaire calquée sur les aspirations du département ministériel de sorte à pouvoir accorder au programme Travail des dotations budgétaires à la hauteur des défis à relever.

CONCLUSION

Dans le cadre des attributions du Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale, le Programme Travail a pour vocation de garantir des conditions de travail décent aux populations en âge de travailler et de lutter contre le travail des enfants.

A cet effet, ce Programme a bénéficié d'une dotation de **425 351 649 F CFA** répartie en Personnels, Biens et Services et en Investissements.

Cette dotation dont **93,54%** ont été engagés, a permis, entre autres, de renforcer le cadre législatif et réglementaire du travail, de poursuivre la réforme du système statistique des services en charge du travail, de contribuer à la préservation de la paix sociale à travers le règlement des conflits individuels et collectifs, de contrôler l'application des textes en vigueur, de pérenniser et d'étendre le SOSTECI et de renforcer le dialogue social.

Les prévisions identifiées pour les différents indicateurs ont été majoritairement atteints. Sur 11 indicateurs, les prévisions relatives à 7 indicateurs ont été atteintes, voire dépassées pour certaines. Pour ce qui est des 4 prévisions non atteintes, la situation est due à des causes extérieures telles que l'abandon de certaines plaintes par des usagers et à la faiblesse des moyens mis à la disposition des services.

En effet, la faiblesse des dotations budgétaires et l'inadaptation de certaines lignes, le mauvais état des services, l'insuffisance des équipements et notamment le matériel roulant ne permettent pas au programme d'atteindre les objectifs escomptés. A titre d'illustration, la dotation pour la réhabilitation et l'équipement des services est inférieure à 50 millions. Ce qui ne permet ni de réhabiliter ni d'équiper convenablement un service.

Le Programme Travail ne pourra atteindre ses objectifs qui sont essentiellement d'améliorer les conditions de vie et de travail des populations que s'il bénéficie de dotations budgétaires conséquentes.

CONCLUSION GENERALE

Somme toute, le Rapport Annuel de Performance 2021, ainsi élaboré, retrace les réalisations enregistrées au sein du Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale au cours de l'année 2021. Avec un taux d'exécution budgétaire de **95,09%**, le département ministériel enregistre un taux d'atteinte des cibles de **47,61%** qui repose sur un taux de réalisation annuelle des activités programmées de **57%**. Ces taux de réalisation encourageants ont concouru, à n'en point douter, à l'atteinte des objectifs qui visent à améliorer l'accessibilité des populations en âge de travailler à un emploi décent et à garantir l'accessibilité des populations en âge de travailler à un travail décent. A ce niveau d'appréciation, il est utile de rappeler que le principal outil qui porte les éléments d'appréciation du programme Emploi n'a pas pris forme, rendant difficile son évaluation bien que des initiatives aient été prises en amont.

De manière générale, l'on note une progression vers l'atteinte des effets escomptés. De ce fait, l'avenir pourrait se présenter sous de meilleurs auspices pour les populations cibles. Cependant, les effets escomptés des initiatives, s'inscrivant dans un processus à moyen terme, il faut rester toujours vigilant en tenant compte des risques qui pourraient anihiler tous les résultats probants déjà obtenus. Pour les échéances à venir, il s'agira de prendre en mesures idoines

afin de faire réaliser l'Enquête Emploi et aussi penser aux mécanismes qui visent à favoriser l'intervention de l'Inspecteur du Travail dans les unités de production informelles.